

L'ANNÉE 2024 EN ACTIONS

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2024

Dans nos actions menées en 2024, la tourbière de Sèves a naturellement constitué une priorité, tant la reconversion de cet espace se révèle importante et urgente, les pompages devant s'arrêter comme prévu, en 2026. Bonne nouvelle sur ce front : notre Parc a été désigné lauréat national de la « Mission Nature », financée par l'Office français de la biodiversité et la Française des Jeux, et cela justement pour mieux gérer la tourbière à l'avenir. Les fonds ainsi obtenus seront consacrés à des travaux d'entretien des parcelles ennoyées, qui ne sont plus accessibles pour la fauche ou le pâturage. Par ailleurs, la constitution de la réserve foncière, pilotée par le Conseil départemental de la Manche et la SAFER, est lancée et celle-ci effectue ses premières opérations. Des fermes sont acquises à l'amiable dans les communes proches de la tourbière pour proposer des zones de repli aux agriculteurs impactés par l'ennoisement de leurs parcelles.

Mais la tourbière n'est pas notre unique horizon, loin de là... Le trait de côte et les menaces qui pèsent sur notre littoral sont toujours au premier rang de nos préoccupations. Cette préoccupation a été incarnée, l'an passé, par le lancement du projet « Notre littoral demain » sur la côte Est du Cotentin. Entre la Baie des Veys et Saint-Vaast-la-Hougue, notre Parc s'est mobilisé en sensibilisant de nombreux habitants à cet enjeu essentiel et en menant une réflexion, toujours face à ce défi, sur le devenir de l'agriculture, de l'habitat et des activités économiques, dont le musée d'Utah-Beach.

Le début de l'année 2004 a aussi été marqué par la fin des travaux d'aménagement menés dans la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, avec une inauguration le 9 février.

Côté animation, le pique-nique du Parc a eu lieu fin août dans une belle ambiance. Au programme de ces festivités figurait une conférence de D. Delahaye sur le bocage et un débat constructif sur le développement de la filière bois énergie sur le territoire et les enjeux pour cette ressource.

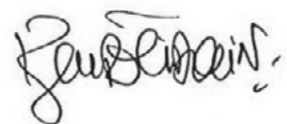
La fin de l'année a, quant à elle, été marquée par l'accueil, les 17 et 18 décembre, de la Caravane de la Ruralité. À l'initiative du ministère de la Culture, celle-ci a fait escale à Carentan-les-Marais pour rencontrer les acteurs du territoire et dialoguer avec eux, particulièrement sur les enjeux de la gestion de l'eau. À cette occasion, nous avons accueilli Madame Célia de Lavergne, directrice de l'Eau et de la Biodiversité au ministère de la Transition Écologique, pour une visite de la tourbière de Sèves et une prise de parole avec Monsieur le Préfet de la Manche et les maires des communes concernées par ce projet.

Tout au long de l'an passé, s'est aussi poursuivi le marathon de la révision de notre charte. Heureusement, la course de fond touche à sa fin, grâce à la conclusion très positive de l'enquête publique et les avis favorables des ministères concernés par cette révision.

Enfin, le Parc a continué de s'impliquer dans les initiatives qui sont la marque de notre établissement et ne sont efficaces que si elles s'inscrivent dans la durée : plantation d'environ 13 km de haies bocagères ; rénovation de maisons en terre avec 23 opérations aidées et 46 visites conseil de l'architecte du Parc ; paiements pour Services Environnementaux (PSE), notamment au profit de 19 exploitations agricoles de la vallée du Merderet.

Un chiffre édifiant pour terminer : la dotation « biodiversité et aménités rurales » versée par l'État aux communes, a représenté 900 000 € en 2024.

Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin




Marais du rivage en hiver - Auvers

.....

- Révision de la charte p. 2-3
- Biodiversité p. 4-13
- Eaux et zones humides p. 14-19
- Développement local p. 20-21
- Sensibilisation p. 22-27
- Paysages et urbanisme p. 28
- Observatoire p. 29
- Tourisme p. 30-31
- Transition énergétique et écologique p. 32-33
- Communication p. 34-35
- Administration p. 36-38
- Vie institutionnelle p. 39-41



RÉVISION DE LA CHARTE

PROJET CHARTE 2025-2040

RENOUVELLEMENT DU DÉCRET DE LABELLISATION



Charte 2025-2040 : projets de rapport et plan de Parc

La procédure de révision de la charte du Parc naturel régional s'est poursuivie en 2024 avec **les avis favorables émis par l'autorité environnementale**, le 22 février 2024, par **la commission d'enquête publique**, le 04 juillet 2024 et par **les Ministères** le 02 décembre 2024. A ces trois étapes, **la qualité du projet de charte 2025-2040 a été soulignée** tant sur le fond, dans la prise en compte des enjeux, que sur la forme avec un document lisible.

Le travail sur l'évolution des statuts s'est finalisé au premier trimestre (montant des cotisations, modalités d'élection et de représentation dans le collège des communes, réorganisation des rubriques...) afin de les intégrer au rapport de charte soumis à l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée du 30 avril au 30 mai 2024 dans les 114 communes du périmètre d'étude. **L'essentiel de la charte**, résumé du projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional, a été diffusé dans tous les foyers du Parc. Les commissaires enquêteurs ont tenu **19 permanences** et réalisé des entretiens auprès des maires. **28 dépositions** ont été enregistrées sur le registre dématérialisé et **29 dépositions** sur les **11 registres papier** mis à la disposition du public dans les mairies. La commission d'enquêtes a formulé **48 questions** auxquelles le Parc a répondu dans un mémoire en réponse. Elle a conclu avec **un avis favorable assorti de 13 recommandations**, prises en compte dans le projet de rapport de charte ou à prendre en compte dans la mise en œuvre de la charte.

L'examen final, par les Ministères, le Préfet et ses services, s'est conclu par **un avis favorable avec 4 réserves** qui ont été prises en compte dans le projet de rapport de la charte 2025-2040.

L'essentiel de la Charte - Résumé du projet de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional



Affichage de l'avis d'enquête publique - Mairie de La Cambé

Le groupe des **5 élus, membres du bureau du Parc et référents pour la révision de la charte** (Anne Hébert, Pierre Aubril, Jean-Michel Green, Yann Mouchel et Jean-Marie Poulain), **s'est réuni 2 fois** afin de préparer les étapes de travail, et les décisions à prendre en bureau.



Les élus se sont également mobilisés pour définir le contenu **d'un argumentaire** (fiche A4 recto/verso) à **diffuser aux élus** dans la perspective des délibérations pour approbation de la charte, valant adhésion.

La **Région Normandie finance les frais** liés à la procédure et **apporte un appui technique** à l'équipe du Parc naturel régional dans la conduite de ces différentes étapes.



Publication sur les réseaux sociaux pour l'enquête publique



Frise de la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional

BIODIVERSITÉ

PRÉSERVER ET DONNER À VOIR LES ESPACES NATURELS

CHIFFRES CLÉS

3 Documents d'Objectifs animés par le Parc : **37 700 ha.**

Surfaces en espaces naturels, gérées directement par le Parc : **1 315 ha.**

Surfaces en contrat MAEc (Natura 2000) : **10 199 ha** (site «Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys, soit **42%** de la Surface Agricole Utile (SAU) possible.

12 mares restaurées (**147** depuis 2014).

313 252 données saisies dans la Base de données SERENA.

GÉRER L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PONTS D'OUVE



Visite accompagnée sur l'E.N.S des Marais des Ponts d'Ouve - Carentan-les-Marais

Le site des Marais des Ponts d'Ouve, attaché à la Maison du Parc, figure parmi les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Manche. L'ENS est un élément indissociable de la Maison du Parc constituant la vitrine du territoire vis à vis du public, des acteurs et des partenaires. L'ensemble donne à lire et comprendre le marais.

En 2024, **17356 personnes** ont été accueillies à la Maison du Parc, avec **14 401 visiteurs sur l'ENS, dont 3 911 personnes** accompagnées en visite (27,16 % des visiteurs du site).

Une exposition photographique participative a été proposée aux visiteurs sur la boucle de randonnée, en plein cœur de l'Espace Naturel Sensible. Ce travail a été réalisé avec la participation volontaire de **17 photographes amateurs.**

De nombreuses actions ont été réalisées pour obtenir un état de conservation des habitats naturels du site. Les opérations ont été de contrôler l'avancement de la roselière sur plus de **5 275 m²** aux abords du plan d'eau principal, remettre en état **1 142 m de fossés** pour la biodiversité et le fonctionnement hydraulique du site, restaurer 2 mares, remplacer un ouvrage hydraulique obsolète pour l'application d'un nouveau calendrier de niveau d'eau par secteur.



Remise en état de fossés - E.N.S. des Marais des Ponts d'Ouve - Carentan-les-Marais

Des espèces sont suivies au printemps pour obtenir des indicateurs sur l'évolution des habitats naturels (Brochet, Canard souchet, Tariet des prés...). **Les premiers résultats** sur l'amélioration du fonctionnement hydraulique du site et l'application d'un nouveau calendrier de niveau d'eau **sont encourageant** pour de nombreuses espèces. Il est observé notamment **une augmentation des effectifs nicheurs de Canards souchet, Chipeaux et Sarcelles d'été, l'apparition de nouvelles espèces nicheuses** (Tadorne de belon) et **une augmentation du nombre de brochetons** sur les secteurs de reproduction de l'espèce (92 brochetons capturés en 2024).

Suivi des brochetons - E.N.S. des Marais des Ponts d'Ouve - Carentan-les-Marais

Au début du printemps, un **effort important a été réalisé pour l'accès public à la totalité du site.** La tempête Ciaran et l'inondation hivernale importante et tardive du marais ont occasionné la chute au sol de dizaines d'arbres et arbustes. Un étalement intérieur des deux petits observatoires a également été réalisé pour conforter la stabilité et la pérennité des équipements dégradés par l'hiver difficile.

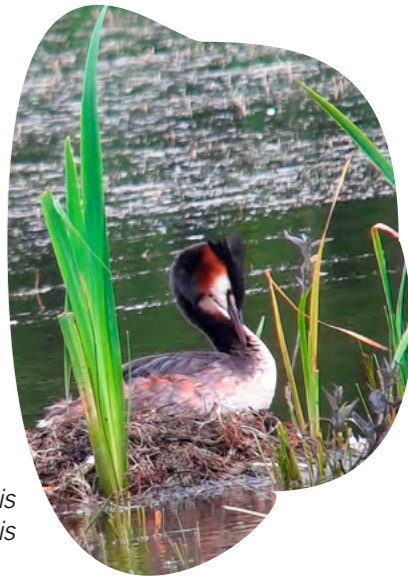
L'entretien courant du site s'est traduit par le maintien des conditions d'accès sécurisées pour les visiteurs (**9 stations avec mobilier d'interprétation, 5 km de chemins, 4 observatoires, 4 platelages, 2 pontons**).

En parallèle, un travail a été effectué sur le **renouvellement des conventions agricoles** et **l'entretien des différents équipements agricoles** (clôtures, descente abreuvoir,...).

Des **suivis naturalistes** ont été réalisés pour poursuivre la connaissance du site :

- **67** espèces d'oiseaux ;
- **69** espèces d'oiseaux hivernants ;
- **582** individus d'ardéidés en moyenne au dortoir sur l'hiver 2023-2024 ;
- **1^{ère} observation** du Blongios nain en migration pré-nuptiale ;
- **1^{ère} observation** d'une marouette ponctuée avec un jeune indiquant un nid probable.

Grèbe huppé - Nidification - E.N.S. des Marais des Ponts d'Ouve - Carentan-les-Marais



GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE BEAUGUILLOT

Le Parc naturel régional gère la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (RNNB) pour le compte de l'Etat depuis 2014. En l'absence de plan de gestion, le programme de l'année 2024 a été soumis au comité consultatif de gestion et approuvé par le Préfet. Les actions ont été inscrites dans la continuité de l'extension de la réserve et des travaux effectués ces dernières années.

Les aménagements, en particulier ceux destinés à l'accueil du public, étaient en partie ouverts au public depuis octobre 2023. Quelques travaux complémentaires ont permis l'ouverture des sentiers depuis l'été. Les équipements ont été inaugurés en présence du Préfet, des représentants des collectivités, des financeurs, des partenaires techniques et des collaborateurs. Les retours des visiteurs sont très positifs. Les nouveaux compteurs de fréquentation nous indiquent que la réserve connaît à nouveau deux périodes de forte affluence : l'une est estivale, en rapport avec l'activité touristique de la région, tandis que l'autre correspond aux habitudes de visite liées aux oiseaux d'eau hivernants sur le site.

Une grande partie de l'année a été consacrée à l'élaboration du plan de gestion qui est le document de référence pour le gestionnaire de réserve naturelle. La rédaction du plan a été l'occasion de partager les enjeux du site et les objectifs de gestion avec les acteurs du territoire, des experts, des usagers, des riverains. Le programme d'actions vise la conservation du patrimoine naturel en combinant la réglementation et des actions proactives. Concrètement, la gestion mise en place sera poursuivie sur les cinq prochaines années et des axes de travail sont proposés, pour entre autres, améliorer la connaissance, définir une politique d'accueil et intégrer la réserve dans son territoire. Le document est en phase de validation par les différentes instances dont le Conseil national pour la protection de la nature et le comité consultatif de gestion, qui auront lieu en mars 2025.

Concernant la biodiversité, les premiers résultats d'un diagnostic sur les fossés révèlent des éléments très intéressants. Un début d'inventaire a permis de recenser un grand nombre d'épinoches et d'observer des espèces migratrices telles que l'anguille européenne et le mulot porc. Parmi ces trois espèces, l'anguille suscite une attention particulière en raison de son statut « en danger » d'extinction, résultant d'une diminution des populations tant au niveau local qu'euro-péen. Les premières observations sur le site montrent la présence de toutes les classes d'âge et une répartition dans l'ensemble des fossés étudiés. Ces éléments suggèrent que la réserve offre des conditions favorables durant la phase de croissance jusqu'à la maturité. La suite du diagnostic permettra d'identifier les obstacles à l'accomplissement du cycle biologique, notamment la présence et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques qui interfèrent avec la migration des adultes ou la remontée des civelles.



La RNN de Beauguillot - Sainte-Marie-du-Mont

GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA SANGSURIÈRE ET ADRIENNERIE



Suivi des pontes de Grenouilles rousses sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie

Le Parc naturel régional assure la gestion de la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie (RNNSA) depuis 1991. Il met en œuvre le plan de gestion (2018-2027), pour le compte de l'État. La gestion s'effectue en partenariat avec la Commission Syndicale de la Sangsurière et la commune de Derville, propriétaires des terrains.

Les conditions climatiques estivales ont permis à l'activité agricole de fauche et de pâture de s'exercer avec une surface fauchée sur le communal de 75 ha. La pression de pâture est stable en raison de la contractualisation des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour une période de 5 ans.

Les travaux de gestion écologique par fauche en casiers ont pu reprendre et concernent une surface d'environ 15,2 ha. Les enclos des ponettes ont été ré-ouverts sur plus de 4 ha afin de favoriser l'expression des cortèges floristiques emblématiques des tourbières (cf. contrat Natura 2000)

Au niveau scientifique, la réactualisation de l'inventaire des bryophytes (Conservatoire Botanique de Normandie - CPIE du Cotentin) a été finalisée. Les dernières données d'inventaire dataient du début des années 2000. Cette étude pointe la très grande patrimonialité de la RNNSA en terme de bryophytes.

Un stage de 6 mois a été mené dans le cadre de l'élaboration de l'état initial de la réserve avant travaux de reméandrage du Gorget. Ce stage était centré sur les mesures de flux de gaz à effet de serre (CO2 et CH4) dans deux secteurs de la réserve : l'anse de Catteville et la Sangsurière Est. Ces premières mesures indiquent un système tourbeux fonctionnant en puits de carbone en raison, probablement, des conditions climatiques qui ont été favorables au maintien de la saturation en eau dans les sols.

Une grande partie de l'année a été consacrée à l'élaboration de l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la réserve naturelle. Faute de mise en œuvre du projet de reméandrage du Gorget, sur la première partie du plan de gestion, la situation observée en 2018 est toujours d'actualité. Le fonctionnement hydrologique de la zone humide tourbeuse présente toujours des dysfonctionnements notamment dans l'anse de Catteville. Le niveau de réalisation opérationnelle est globalement bon : sur les 144 opérations planifiées, 72 % sont réalisées. L'évaluation a été présentée mi-décembre au Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel. Elle a reçu un avis favorable.

METTRE EN ŒUVRE LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA

Au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », le Parc assure l'animation et la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (Docob) de 3 sites :

• Des Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys

Les MAEC constituent toujours l'outil majeur du site Natura 2000 des « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys ». Le dispositif a de nouveau été ouvert en 2024, bien que la majorité des engagements aient eu lieu dès 2023. Le niveau de contractualisation est à ce jour de 10 199 ha (42 % de la SAU éligible) pour 362 bénéficiaires, soit un niveau équivalent à la précédente programmation PAC 2017-2022. L'année 2024 a été marquée par le suivi des exploitants engagés et le relais avec les services de l'État lors de l'instruction (DDTM, DRAAF) et du contrôle des mesures par l'ASP.

Depuis 2023, la souscription aux MAEC est soumise à l'obligation de réaliser une formation durant les 2 premières années de l'engagement pour bénéficier de l'aide financière. Le Parc a choisi de proposer des formations collectives à la demi-journée, bien accueillies par la profession. La majorité de ces formations ont eu lieu cette année. Au total, 47 sessions ont été proposées pour accompagner les 485 exploitants engagés en MAEC sur les territoires ouverts par le Parc (MAEC sur sites Natura et zones humides du SAGE Douve-Taute et du Parc), avec plusieurs thèmes, bien souscrits : « Valeur fourragère des prairies de marais et gestion du jonc », « Gestion du parasitisme », « Faune et flore des marais », « Réglementation en zones humides ». L'ensemble des contrats souscrits à ce jour sur le site représente un coût annuel de 2 528 255,00 €, soit 12 641 275,00 € sur les 5 années de l'engagement.

Deux contrats Natura 2000 ont été déposés, en 2024, sur le site :

- un contrat porté par le Parc pour la « Gestion écologique de la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie de 2024 à 2028 ». Il comprend des opérations de gestion à poursuivre pour garantir la pérennité

des populations d'espèces d'intérêt communautaire (tels que le Flûteau nageant, le Triton crêté, le Damier de la succise, les Busard des roseaux, Saint-Martin et cendré, la Gorgebleue à miroir, le Phragmite aquatique...) et des surfaces tourbeuses favorables à ces enjeux exceptionnels, sous forme de mosaïque fonctionnelle : une fauche en bandes, un entretien par pâturage, un entretien des mares et du fossé central.

- un contrat porté par la Communauté d'agglomération du Cotentin pour la « Restauration des laisses de mer par la collecte raisonnée des macro-déchets sur les plages du secteur de Montebourg de 2024 à 2028 ». La responsabilité de la côte est du littoral du Cotentin est très importante et la portion de littoral concernée par le contrat est essentielle pour plusieurs espèces, en période de reproduction (Gravelot à collier interrompu, Grand gravelot) comme en période de migration et d'hivernage (Bécasseau variable, Bécasseau sanderling, Tournepière à collier, Gravelot à collier interrompu, Grand gravelot). Le contrat consiste en un ramassage régulier des macro-déchets, par type de zones, selon un rythme et des modalités adaptées aux espèces, sur les 5,5 km de plages situées en Natura 2000.

En 2024, le projet de recherche-action CRIME Crassule, portant sur les « capacités de colonisation de la Crassule de Helms, appliqué à la gestion » a démarré. La crassule de Helms, plante exotique envahissante présente dans le marais de Saint-Fromond, ne cesse de gagner du terrain, entraînant de nouvelles contraintes pour la biodiversité du marais et son entretien. Le Parc est associé à l'Université de Rennes, à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche et au Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie pour mener à bien un ensemble d'opérations.

En 2024, le Parc a porté 2 actions :

- Stage de comparaison des méthodes de détection précoce des foyers de crassule en testant l'efficacité de la télédétection (photo aérienne) par drone ;
- Travaux d'arrachage mécanique sur des milieux envahis par la Crassule de Helms dans les marais de Saint-Fromond (principalement des mares de gabions), afin de mener un suivi de la recolonisation par l'espèce.

En septembre, le Parc a participé à l'opération de ramassage de déchets en baie des Veys porté par l'office de tourisme d'Isigny-Omaha Intercom, réunissant 75 participants et permettant de communiquer largement sur les enjeux environnementaux de la baie.



Ramassage des déchets - Baie des Veys



Prospection contre la Crassule de Helms Marais de Saint-Fromond

• Des Landes de Lessay – Havre de Saint-Germain-sur-Ay

L'année 2024 a été consacrée à l'animation du site et à la révision du Docob par le CPIE du Cotentin.

Le bilan et l'évaluation de la mise en œuvre du second Docob de 2009 à 2023 a permis de mettre en avant plusieurs réalisations majeures :

- 26 contrats Natura 2000 ont été déposés pour un budget estimé à 732 369 € sur 16 sites différents, ce qui font du site des Landes de Lessay l'un des sites Natura 2000 les plus actifs en terme de préservation de la biodiversité. La Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche s'est notamment fortement saisie de cet outil.

- Ces contrats ont permis, par exemple, de restaurer et d'entretenir 23 ha de landes, 3 ha de tourbières 8 ha de prairies et 19 ha de clairières, de créer 12 mares et de réaliser le ramassage des macro-déchets sur 15 km de laisses de mer.

- En moyenne, 49 % de la SAU a été engagé en MAE sur la période 2008-2023 dont 30 % en DPM et 19 % pour les autres milieux (landes, prairies et dunes). La surface en MAE maximale est de 617 ha soit 58% de la SAU (en 2017 et 2018).
- Une animation du site régulière, avec à minima une réunion du COPIL chaque année
- L'accompagnement des porteurs de projets dans leur évaluation des incidences (manifestations, travaux, ouvrages...).

Ce bilan, associé à l'analyse de l'évolution des habitats naturels réalisé en début d'année, a permis de poser les bases du diagnostic du nouveau Docob.

En fin d'année, ce constat a fait l'objet d'un partage avec l'ensemble des acteurs du site au cours de 2 réunions (29 novembre et 5 décembre). Les participants étaient invités à donner leur ressenti sur l'évolution des surfaces et de l'état de conservation des principaux milieux naturels du site, afin de le comparer aux chiffres obtenus par l'analyse. Enfin, des ateliers participatifs avaient pour but d'évaluer l'animation du second Docob, afin de faire émerger les actions à poursuivre ou à améliorer et des opérations à expérimenter à l'avenir.

2025 marquera la fin de la révision du Docob avec la définition des actions et indicateurs de suivi et la mise à jour des cahiers des charges des contrats et de la charte. La rédaction du nouveau Docob permettra, avec la prise en compte de 2 enjeux particuliers :

- la reconstitution des forêts après la tempête Ciaran de fin 2023. L'évacuation des pins tombés au sol et le choix de replanter ou non. Certains secteurs auront un impact direct sur la préservation des landes et tourbières ;
- la prise en compte du risque incendie.

• Des fours à chaux de La Meauffe, Cavigny et Airel

Les effectifs totaux sont en augmentation, malgré des variations inter-annuelles, avec un record historique à l'hiver 2024-2025. On dénombre en effet 220 individus en hivernage. Les effectifs de Grand Rhinolophe sont de nouveau en hausse et atteignent 137 individus, la large majorité étant concentrée dans le four Roque-Genest est, tandis que 27 Grands murins ont été comptabilisés, majoritairement dans le four Roque-Genest ouest. Comme chaque année, divers travaux d'entretien ont été menés par le Conseil départemental de la Manche sur l'Espace naturel sensible de Cavigny. Sur la partie située à la Meauffe, la fréquentation régulière est accompagnée d'un fort dépôt sauvage de déchets auprès des plans d'eau, mais également à proximité immédiate des fours à chaux.

En 2024, une étude approfondie des terrains de chasse du Grand rhinolophe a été réalisée autour de la colonie de reproduction de Cavigny par un stagiaire, co-encadré par le Parc et le Groupe mammalogique normand. L'objectif était d'identifier les zones clés pour l'alimentation du Grand rhinolophe, de comprendre les déplacements et les corridors utilisés et

Grand Rhinolophe

de réaliser une cartographie des terrains de chasse d'intérêt majeur pour cette espèce, afin de mieux prendre en compte l'entièreté de son cycle biologique dans les mesures de conservation à l'échelle locale, dans et à proximité du site Natura 2000.

L'activité nocturne de Grands rhinolophes a été collectée par des enregistreurs acoustiques passifs, via l'utilisation de boîtiers positionnés sur des points de passages potentiels. Une grande quantité de données (364 nuits échantillonnées à raison de 2 à 3 nuits par enregistreur, pour un total de 1865 contacts acoustiques de Grand rhinolophe) a permis de rendre robustes cette étude conduite sur un rayon de 2,5 km autour de la colonie.

L'analyse de ces données permet de visualiser l'occupation de l'espace, le niveau d'activité en fonction de références nationales et régionales. Elle a permis également de produire des cartes dynamiques des déplacements, permettant de visualiser finement le réseau de déplacements autour de la colonie pour se rendre sur ses terrains de chasse et revenir au gîte, une première en Normandie.

Ce travail ouvre la voie à une conservation ciblée des entités paysagères utilisées, voire à un renforcement du maillage bocager et boisé nécessaire à l'espèce, par exemple dans des zones de fragilités vis-à-vis de ces éléments.

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES MILIEUX

Le Parc naturel régional poursuit la surveillance écologique des zones humides, avec son outil de suivi des oiseaux nicheurs. Pour les deux espèces de passereaux en régression à long terme, on observe encore une baisse pour le Pipit farlouse et l'Alouette des champs. La tendance, sur le long terme, de la Bergeronnette flavéole est considérée stable avec une progression ces 3 dernières années. Phragmite des joncs, Tariet des prés et Bruant des roseaux sont globalement en progression.

Les espèces dites patrimoniales, visées par les suivis spécifiques en 2024, montrent des résultats contrastés : avec 22 couples, le nombre de couples de Busard des roseaux est toujours en hausse, mais la production du nombre de jeunes a connu une forte baisse cette année. La nidification du Busard cendré reste, comme ces dernières années, mauvaises, avec seulement 3 couples. Aucun chanteur de Butor étoilé n'a pu être détecté cette année. Chez les limicoles, les effectifs du Gravelot à collier interrompu, qui niche sur nos plages, restent stables. La population de Cigogne blanche est toujours en progression.

En baie des Veys en 2024, l'effectif de phoques veaux-marins se stabilise. 233 individus, dont 64 couples « mère-petit » ont été observés en août, tandis que le nombre de phoques gris a diminué (35 maximum en 2024 contre 59 maximum en 2023).

En 2024, le Parc a suivi une station de Canneberge sur des parcelles communales à Saint-Sauveur-de-Pierrepoint et accompagné la commune pour la préservation de cette plante rare et menacée.

Canneberge - Saint-Sauveur-de-Pierrepoint

• Mesures de température dans les cours d'eau

La température de l'eau est un facteur clé pour les écosystèmes aquatiques. En lien avec le changement climatique, un réseau d'observation de ce paramètre a été initié sur le marais.

Le Parc naturel régional dispose historiquement d'un réseau de mesure des niveaux d'eau dans les marais (cf. M12) ; des sondes de températures ont été installées à proximité de ce réseau.

CONNAÎTRE ET VALORISER LA FONCTION STOCKAGE DE CARBONE

Le Parc naturel régional a décidé de remettre à jour l'inventaire des tourbières de son périmètre, déjà connu, grâce à l'inventaire des Mines de 1949 comme étant le territoire le plus important, en terme de volume de tourbe.

Cette année, deux stagiaires ont été missionnés pour poursuivre l'actualisation de cet inventaire ; le travail s'est concentré sur la tourbière de Sèves et la basse vallée de la Sèves.

Dans la Tourbière de Sèves, les prospections ont été réalisées sur les mêmes points qu'en 1949.

L'épaisseur réelle de la tourbe est, en moyenne, significativement plus basse en 2023-2024. C'est la zone Sud qui a le plus perdu en profondeur ; c'est aussi dans ce secteur que la présence d'horizon « marc-de-café » (tourbe asséchée) est la plus fréquente et son épaisseur la plus élevée de loin.

Ce travail de longue haleine demande à être poursuivi car de nombreuses zones tourbeuses n'ont pas encore fait l'objet d'actualisation.

ANIMER LE PROJET DE RECONVERSION DE LA TOURBIÈRE DE SÈVES

Le Parc poursuit l'animation du projet de reconversion qui lui a été confiée en mars 2022 par le Préfet de la Manche.



La tourbière de Sèves

• La conduite du projet

L'équipe projet a été renforcée par la création d'un poste de coordination scientifique, grâce à un financement Région / Europe (Natura 2000). M. Arthur Fauviau a été recruté en juin 2024.

Une candidature a été déposée avec succès sur l'appel à projet Mission Nature porté par l'Office français de la biodiversité, issu de son partenariat avec la Française des jeux.

Des études et des travaux vont pouvoir être lancés, dès 2025, grâce à une subvention d'un montant de 999 040 €, représentant 60 % des besoins pour :

- le diagnostic du plan d'eau : paramètres physico-chimiques et biologiques,
- le suivi précis de l'évolution de l'avifaune sur la phase transitoire de la remontée des eaux,
- l'inventaire des poissons et invertébrés du plan d'eau,
- la gestion écologique de la Jussie,
- le financement d'une partie du poste de chargé de mission scientifique (recruté cette année),

- la gestion des parcelles en déprise agricole (broyages, fauches),
- des travaux de restauration écologique (actions précises à construire : profilage de berges sur le plan d'eau, plantations de roselières, décapages de sol pour remettre en surface les sols tourbeux).

Des cofinancements vont être recherchés auprès de l'AESN et Europe / Région (via Natura 2000).

Une convention de partenariat a été passée avec EDF-Normandie pour l'évaluation des flux de carbone des tourbières du territoire du Parc, signée au Salon des Maires à Paris le 20/11/24.

• L'accompagnement de l'adaptation des usages

Après la validation du plan d'actions agricoles avec les acteurs de la profession en 2023, les 6 premiers mois de l'année 2024 ont été consacrés à la création du dispositif administratif permettant la mise en œuvre de la réserve foncière visant à permettre une relocalisation des exploitants les plus impactés.

La Signature de la convention cadre relative au projet partenarial territorial de restauration écologique de la Tourbière de Bauppte, dite de Sèves, a été officialisée lors du Salon International de l'Agriculture le 25 février 2024 entre l'État, l'AESN, le Conseil départemental de la Manche, la Chambre d'agriculture de la Manche et le Parc naturel régional, en présence des maires.

Cette convention prévoit notamment le financement de :

- la constitution de la réserve foncière agricole (premier axe du plan d'actions agricoles) et/ou l'acquisition de terrains ennoyés (5,2 millions d'euros, sur un principe d'avance de fonds au CD50 pour l'acquisition et d'un remboursement en totalité ou partiel à la revente),
- la réalisation d'études nécessaires à la constitution de la future Réserve naturelle Nationale (150 000 €).

Consécutivement, deux conventions (financière et technique) ont été signées instituant le Conseil Départemental de la Manche comme maître d'ouvrage de la mise en œuvre de la compensation foncière agricole, avec la SAFER comme maître d'œuvre. Le principe est l'achat de terrains bâtis et non bâtis, à proximité du périmètre d'étude, afin de compenser les exploitants agricoles les plus impactés par la remontée des niveaux d'eau. Cette action est financée par l'État (Fonds Vert) et l'AESN. Sa mise en œuvre opérationnelle a été présentée en réunion aux exploitants en présence de M. le Préfet, en juillet 2024.

Suite à l'élaboration du diagnostic auprès des propriétaires de gabions par la Fédération des Chasseurs de la Manche, et à l'avenant au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour le déplacement de gabions, les premiers déplacements ont eu lieu cette année.

• Le volet scientifique

L'analyse des mesures topographiques de l'été 2023 a permis d'estimer désormais à 828 ha (soit 39 % de la surface d'étude) la surface en eau libre maximale en été (issue de l'extension du plan d'eau suite à l'arrêt des pompes industriels), contre 700 ha (33%) estimés avec les dernières données datant de 2011.

Ce travail en partenariat avec le CNAM-Intechmer a donné lieu à une publication scientifique et a été médiatisé dans la presse. Il a permis de rencontrer des propriétaires privés proches du marais, inquiets pour leurs habitations.

La première phase de l'étude hydrogéologique sur le bassin-versant de la Sèves a été lancée en octobre 2024 avec le bureau d'études Antea et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour une durée de 8 mois. Cette première phase de l'étude a pour objectifs la collecte, la mise en forme, et la synthèse des données hydrogéologiques et cartographiques existantes sur le bassin-versant de la Sèves depuis les années 1940. Ces données permettront d'analyser l'évolution des usages sur le bassin-versant de la Sèves et serviront également à la deuxième phase de l'étude (2025) visant à l'élaboration d'un modèle conceptuel du fonctionnement de l'hydrosystème du bassin-versant de la Sèves. L'enjeu est de mieux comprendre les relations entre les eaux de surface et les eaux souterraines, ainsi que la circulation des eaux sur ce territoire.

Campagne d'arrachage de Jussie



Une troisième campagne d'arrachage de Jussie, plante exotique envahissante, a été organisée par le Parc naturel régional et en collaboration avec la brigade Espèces Exotiques Envahissantes du Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie en août et septembre 2024.

Des 9 stations présentes en 2023, seules trois ont été retrouvées, probablement en raison des niveaux d'eau très élevés liés à une pluviométrie exceptionnelle et à la poursuite de la diminution des pompages par La Florentaise.



Signature de la convention encadrant le projet de recherche ArtSèves - Gorges

Ces trois stations ont été arrachées à la main, les produits d'arrachages ont été enfouis en profondeur.

Pour la première fois, cette plante a fleuri cette année, permettant la réalisation d'un test de détection par drone, effectué avec la DREAL Normandie, fin septembre 2024, dans les zones inaccessibles à pied.

Une campagne de photographie aérienne en collaboration avec la DREAL de Normandie a permis de réaliser une orthophotographie des contours du plan d'eau actualisés en août 2024. Cette vue aérienne du site met en évidence deux nouvelles mares permanentes autour du plan d'eau principal : une au nord, au marais de Montsenelle, et une à l'ouest, au sud du marais Leroy. Un suivi plus régulier du plan d'eau est envisagé, à l'été comme à l'hiver, durant la phase de remontée des eaux (2025-2027). Ces besoins ont été remontés à la DREAL début février 2025.

Les suivis piézométriques, en cours depuis 2014, se sont poursuivis. 6 des 8 sondes implantées ont été remplacées. Certaines, encore fonctionnelles vont être réimplantées en 2025 dans des zones encore mal couvertes sur le site (marais de Montsenelle, marais du Tot, marais du Mesnil).

Dans le cadre de la convention de groupement de commande conclu avec le Pnr de Brière, ce dernier a lancé la commande publique pour l'acquisition de dispositif permanent et mobile de suivi des émissions de gaz à effets de serre, en 6 lots. 5 ont pu être attribués et le dernier, déclaré infructueux, est relancé en 2025. Le matériel pour l'installation du dispositif permanent sera livré début 2025 et implanté sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adrienerie. La convention de partenariat sera ensuite signée avec l'Université de Rennes pour la collecte et l'analyse des données.

Le groupe de travail scientifique de la Tourbière de Sèves s'est réuni le 13 novembre 2024 à Montsenelle. Il a permis de réunir les experts scientifiques (hydrogéologues, géologues, géographes, écologues...) ainsi que les acteurs du territoire, afin de présenter des différents projets/suivis scientifiques, en cours et à venir sur le site, et de discuter des futurs suivis à mettre en place.

Enfin, un marché public a été publié afin d'étudier la qualité de l'eau du plan d'eau de la tourbière de Sèves à travers des analyses physico-chimiques, analyser sa bathymétrie et en inventorier la faune piscicole et invertébrée. L'objectif de cette étude sera ensuite de mieux comprendre le fonctionnement écologique du plan d'eau, ainsi que d'obtenir des préconisations pour sa gestion. L'étude sera lancée à l'été 2025.

• La mise en valeur

Le projet ArtSèves a été désigné lauréat de l'appel à projets de recherches Érabre, porté par le GIP Europe des Projets Architecturaux et Urbains. Porté aux côtés des chercheurs en écologie de l'université de Rennes et en sociologie de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que du collectif d'artistes Eskandar (Caen), il permettra de financer pendant deux ans des actions visant à favoriser l'émergence d'une perception partagée du site par les habitants de tous âges, via la mise en récit, pour réussir la planification du développement des villages dont la tourbière sera le pivot. La convention de lancement a été signée le 19/12 en présence notamment de Mme la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité et de M. le Préfet de la Manche.

Le Préfet de la Manche a mobilisé l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires afin d'élaborer un projet de territoire sur l'ensemble des 7 communes concernées par la reconversion de la Tourbière de Sèves (Bauppte, Auvers, Méautis, Terre-et-Marais, Gorges, Le Plessis-Lastelle et Montsenelle). Il sera élaboré sur 8 mois (démarrage en fin d'année 2024) par un bureau d'études spécialisé en développement territorial et de démarches participatives et un bureau d'études en paysages. L'objectif est d'élaborer un projet commun axé sur la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ainsi que des feuilles de route spécifiques par commune. Pour ce faire, des ateliers seront organisés avec les habitants et les enfants.

Ces deux actions, bien que conduites sur des pas de temps différents, se compléteront l'une l'autre.



La tourbière de Sèves

• Le devenir du foncier

Une seconde réunion de travail avec l'ensemble des propriétaires publics a eu lieu en cette fin d'année, afin de réfléchir collectivement au devenir des parcelles publiques après la fin d'activité d'extraction, en fonction de leur degré d'enneigement (non encore connu avec précision aujourd'hui). Pour chaque cas de figure (ancien site industriel, parcelles riveraines sous eau, fortement submergées ou moins submergées) une décision éclairée doit être prise sur le fait de rester propriétaire ou de vendre, en considérant les avantages et inconvénients.

La Direction Départementale des Finances Publiques, le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres et l'Agence de l'Eau étaient notamment présents pour répondre aux questions.

• La communication

Un point annuel d'actualité a été rédigé afin d'être publié dans les bulletins municipaux.

Les pages dédiées au projet sur le site internet du Parc sont tenues à jour régulièrement. La revue de presse est aussi mise à jour.

Plusieurs supports de communication (brochures, flyers, posters) ont été réalisés afin d'inciter les habitants des 7 communes à participer à l'écriture du projet de territoire, qui débutera dès 2025.

Synthèse des réunions d'animation du projet en 2024 :

- **1 comité de pilotage** : 06/05/2024 ;
- **2 réunions du groupe de travail** : « mise en valeur » le 03/05/24, « scientifique » le 12/11/24 ;
- **1 réunion** sur l'avenir du foncier des propriétaires publics : 09/10/24 ;
- **1 réunion** des exploitants pour le lancement de la mise en œuvre du plan d'actions agricoles et plus particulièrement la réserve foncière : 12/07/24 ;
- **4 réunions** pour le lancement et le début de la mise en œuvre du projet de territoire : 06/02/24, 29/04/24, 04/09/24, 13/11/24.

VALORISER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE



313 252 données naturalistes sont maintenant saisies dans SERENA, elles concernent **3 530 espèces**. Les données publiques stockées dans SERENA sont désormais disponibles dans l'outil de visualisation en ligne des données naturalistes du Parc GeoNature atlas : <https://biodiversite.parc-cotentin-bessin.fr/atlas/>

NATURE DE PROXIMITE

Plusieurs fiches techniques sur la nature ordinaire ont été publiées par le passé (création de mares, entretien des bernes routières, espèces exotiques envahissantes...).

Cette année, une fiche sur **'l'eau au jardin'** a été éditée, tandis que la fiche **'Accueillir la nature dans son jardin'** a été ré-éditée (c.f. partie «Communication»).



Les communes de **Trévières, Rémillly-les-Marais et St-Sauveur-Villages** sont engagées dans une labellisation *Territoire Engagé pour la Nature*.

Elles ont bénéficié d'un diagnostic « chauve-souris » sur une partie de leurs bâtiments communaux (église, mairie...).

RESTAURATION DES MARES BOCAGÈRES



Appeville

La mise en œuvre du programme se traduit par des visites de terrain et la rédaction des fiches de caractérisation « Plan régional d'actions mares », l'élaboration du dossier de consultation et l'accompagnement des entreprises sur le terrain, le suivi et la réception des travaux.

Après avoir visité plus d'une dizaine de mares, ce sont **12 mares** (soit 147 depuis 2014), qui ont fait l'objet de travaux en octobre 2024. Au programme : débroussaillage, bûcheronnage, curage et mise en place de clôtures, selon les sites. La dynamique s'est poursuivie sur le territoire de collectivités déjà visitées comme sur **Isigny-sur-Mer (3), Marchésieux (3), Saint-Nicolas-de-Pierrepont (3)**. **Des communes et particuliers** ont également **bénéficié de conseils** pour diagnostiquer les travaux à mener sur leur site en faveur de la

biodiversité, sans toutefois intégrer le programme du Parc.

De plus, pour les exploitants qui en font la demande et dans la mesure où les mares concernées en ont la capacité, des pompes à nez peuvent être installées pour l'abreuvement des animaux. Cette année, **2 mares à Saint-Nicolas-de-Pierrepont et Marchésieux** ont été équipées.

Le 23 mars 2024, le Parc a organisé **un inventaire participatif des mares à Vouilly** (commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer), **en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie et les élus communaux**. Au cours de la journée, **27 participants** (élus, habitants et bénévoles associatifs) se sont répartis **sur 10 secteurs**, de 25 à 50 ha, afin de rechercher les mares présentes sur la commune. Au total, **sur les 28 mares potentielles détectées** par les bénévoles, **22 mares ont pu être confirmées et caractérisées par le Parc**, notamment pour préciser leur état de conservation.

Dans le cadre des suivis post-travaux, **un échantillon de 16 mares restaurées depuis 2014 a été prospecté en 2024. Un nouveau protocole de suivi a été expérimenté** qui incluait 3 passages par mare dont un passage en début de saison pour détecter d'éventuelles pontes de Grenouille rousse et un passage nocturne pour identifier la Rainette verte sur les mares restaurées. Malheureusement, ce nouveau protocole n'a pas apporté de données supplémentaires au suivi réalisé en routine. Au total, **6 espèces d'amphibiens ont été identifiées** sur l'ensemble des mares suivies. Si le complexe des grenouilles vertes a été identifié sur 11 mares, c'est le **Triton palmé** qui est retrouvé sur toutes les mares en 2024 sans exception, alors que **le Triton alpestre est bien représenté (8 mares)**. A noter, **la reproduction de Triton crêté détectée** sur une mare suivie, **tout comme la Grenouille rousse, deux espèces à forte valeur patrimoniale** sur notre territoire.



Marchésieux

EAUX ET ZONES HUMIDES

ACCOMPAGNER, SOUTENIR, INFORMER ET RESTAURER

CHIFFRES CLÉS

- 1 étude volume prélevable engagée sur le SAGE Douve Taute
- 6 actions lancées dans le cadre du projet triennal d'adaptation de la Côte Est au changement climatique
- 2 500 personnes et 400 scolaires sensibilisés aux enjeux du changement climatique sur le littoral.
- 9 stations de mesures fonctionnelles.
- 5 syndicats de marais accompagnés dans leur programme d'entretien de fossés et cours d'eau et 1 programme de restauration en cours sur le Merderet avec la collectivité.
- 100% du linéaire de l'Aure Inférieure ouvert à la circulation des poissons migrateurs.
- 1 nouvel Arrêté Préfectoral pour la gestion des niveaux d'eau sur la vallée de l'Aure inférieure.

a rappelé que la définition de règles de gestion équilibrées et concertées de la ressource est indispensable pour prévenir les crises à venir et faire face à la raréfaction de la ressource.

Le bassin Seine-Normandie, qui bénéficie de ressources souterraines importantes et d'un climat favorable, a été jusqu'alors plutôt préservé des crises récentes. Cependant, la récurrence des épisodes de sécheresse au cours de la dernière décennie, les projections hydro-climatiques pour le futur, et localement, l'augmentation de la pression liée aux prélèvements, doivent conduire à établir dès à présent des règles de gestion de la ressource, dans le but de préserver l'équilibre quantitatif actuel ou de le rétablir s'il était fragilisé.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 Seine Normandie fixe des objectifs pour garantir un équilibre pérenne entre les ressources en eau et la demande. Le SDAGE identifie, sur le bassin Seine-Normandie, les Secteurs dont l'Équilibre Quantitatif de la ressource en eau est Fragile (SEQF). Il s'agit de secteurs où les prélèvements dans le milieu représentent une part importante du volume de recharge de la nappe ou des débits des cours d'eau en étiage, avec des conséquences sur la préservation des milieux aquatiques ou de potentiels conflits d'usages. Sur ces secteurs, l'analyse doit être approfondie afin de vérifier et quantifier les déséquilibres éventuels, et définir les volumes prélevables permettant de rétablir ou préserver l'équilibre quantitatif de la ressource.

En mars 2023, le gouvernement a présenté le « Plan Eau », destiné à répondre aux défis posés par le changement climatique et garantir à tous un accès à une eau de qualité tout au long de l'année. Le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau comprend 53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité, et de réponse face aux crises de sécheresse. Les études d'évaluation des volumes prélevables qui font l'objet de cet appel à projet, sont alors pertinentes en vue de répondre aux différentes mesures du plan eau. En effet, ces études permettront une meilleure planification de la gestion des prélèvements sur les territoires, mais aussi l'optimisation de la disponibilité de la ressource. Enfin, elles favoriseront également une meilleure gouvernance dans la gestion des eaux et des prélèvements.

METTRE EN ŒUVRE LE SAGE DOUVE ET TAUTE

Le SAGE Douve Taute est approuvé depuis 2016. Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB) en assure l'animation depuis son lancement en 2005. Le travail d'animation consiste à faire émerger des actions favorables à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

L'année 2024 a été marquée par le transfert de l'animation au Syndicat départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) et le lancement des études volumes prélevables sur les bassins du centre Manche et notamment, la masse d'eau de l'Isthme du Cotentin.

• Mutualisation de l'animation des SAGE du département au sein du SDeau50

Les structures porteuses des SAGE du département de la Manche ont été sollicitées par le SDeau50 afin d'étudier la faisabilité d'un partenariat qui se concrétiserait par la mutualisation des animateurs au sein du SDeau50. Après validation par les membres de la Commission Locale de l'Eau, le 03 avril 2024, la convention de partenariat entre le Parc naturel régional et le SDeau 50 a été signée en septembre 2024.

Arthur Lengronne a été embauché le 1er octobre afin d'assurer, à temps plein, les missions d'animation du SAGE. La fin de l'année 2024 a permis de transférer progressivement à Arthur les connaissances et informations concernant le SAGE.

• Étude Volumes prélevables- bassin du Centre Manche

La sécheresse de l'été 2022 a nécessité la mise en œuvre généralisée de restrictions des usages de l'eau afin de maintenir ceux qui étaient prioritaires ainsi que de préserver les milieux aquatiques. Cet épisode

Pour définir ces règles de gestion, il s'agit en premier lieu d'avoir une connaissance approfondie de la ressource, des milieux aquatiques et des usages associés, et ce, à une échelle hydrologique ou hydrogéologique pertinente. L'objectif est d'établir un bilan quantitatif dans la situation actuelle et dans les conditions futures d'évolution du climat et du territoire. Ce bilan conduit à définir les volumes prélevables dans le milieu, en fonction du type de ressource, de la période de l'année et des conditions hydro-climatiques. L'association des acteurs locaux aux réflexions de ces études volumes prélevables et leur engagement dans la durée à en respecter les conclusions est incontournable pour permettre la mise en œuvre des résultats.

La consultation du marché pour la réalisation de cette étude volumes prélevables sur les bassins du Centre Manche (SAGE Douve Taute et une partie du SAGE Côtiers Ouest du Cotentin) a été lancée par le SDeau 50, en septembre, pour un démarrage de l'étude début 2025. Le SAGE est largement associé à cette démarche.

AMÉLIORER ET VALORISER NOTRE CONNAISSANCE SUR L'EAU

Suite à la mise à disposition par MétéoFrance des données météorologiques au grand public depuis le 1^{er} janvier 2024, le Parc naturel régional a recentré son réseau de mesures hydrométriques **sur 8 stations prioritaires** dont 6 stations de limnimétrie, rééquipées en 2020, **sur les vallées de la Douve, la Taute et l'Aure**. Désormais deux stations de pluviométrie sont maintenues fonctionnelles sur le territoire du Parc : celle de Derville en lien avec la Réserve naturelle nationale de la Sangsurrière et de l'Adrienerie et celle de Trévières, pour le Bessin. La maintenance et le contrôle périodique de la collecte des données se sont donc poursuivis sur l'année 2024.

En fin d'année, une nouvelle station a été installée sur la Vire en partenariat avec le Syndicat de la Vire afin de répondre aux besoins de l'Association Syndicale (AS) du Bassin de la Vire en matière de gestion des vannes sur les portes-à-flots de la Vire.

L'ensemble de ces données est mis à la disposition des gestionnaires (ASA) et partenaires (services de l'État, collectivités locales, associations de pêche ou naturaliste) pour assurer le suivi des niveaux d'eau en temps réel sur chacune des vallées, via le site internet dédié au réseau de mesure. Les bilans sont partagés annuellement en réunion de concertation.



Installation d'une station de mesures sur la Vire

ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DES ZONES HUMIDES

Le Parc naturel régional poursuit sa mission d'accompagnement des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et des collectivités : élaboration des programmes d'entretien de fossés et/ou cours d'eau (cartographie), déclaration Loi sur l'eau et formulaire d'incidence Natura 2000, en concertation avec les services instructeurs (police de l'eau) des Directions départementales des territoires et de la mer.

• Restauration de la continuité écologique (RCE) sur les ouvrages structurants du marais

La Taute

Sur le moulin du Mesnil, le Parc naturel régional a travaillé avec l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Taute supérieure, propriétaire de l'ouvrage, à la définition d'une étude fonctionnelle sur le marais du Mesnil. L'objectif est d'évaluer l'impact d'un abaissement de la nappe superficielle sur le fonctionnement de cette zone humide tourbeuse (sols et biodiversité) et les usages locaux (exploitation agricole, pompage d'eau potable, rejets de STEP...) afin de faire émerger un scénario d'aménagement adapté à la circulation piscicole qui fera consensus auprès des riverains. Le soutien de la Région Normandie conditionnant le lancement de l'étude par l'ASA, le Parc naturel régional a répondu à l'appel à projet FEDER « Trame Verte et Bleue » avec une maîtrise d'ouvrage portée par l'ASA de la Taute supérieure, qui n'a pas reçu de réponse en fin d'année 2024.

Concernant la Clergerie, l'ASA de la Taute a rencontré le Département de la Manche avec l'appui technique du Parc dans l'objectif d'intégrer le marais d'Auxais, inscrit en Espace naturel sensible (ENS) et alimenté en eau grâce à l'ouvrage de la Clergerie, au projet RCE porté par l'ASA. Lors des discussions, il est apparu nécessaire pour le Département de comprendre le fonctionnement hydraulique et pédologique du marais d'Auxais afin de maintenir un niveau d'eau suffisant dans les sols pour la préservation du site et de la biodiversité associée. Une meilleure compréhension des enjeux hydropédologiques du marais d'Auxais conditionnera les travaux d'aménagement à engager sur l'ouvrage de la Clergerie par l'ASA de la Taute. La poursuite du projet RCE sur l'ouvrage de la Clergerie est donc suspendu à la réalisation d'une étude complémentaire par le Département sur le marais d'Auxais.

L'Aure

En 2024, tous les ouvrages impactant la remontée piscicole sur l'Aure Inférieure ont été mis en conformité par l'ASA grâce à l'appui du Parc naturel régional, de la Fédération de Pêche du Calvados et au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Région Normandie.

L'ASA s'est engagée dans une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux (agricole, biodiversité, pêche, chasse...). Deux comités techniques, organisés par le Parc naturel régional et co-animés avec les services de l'État, ont permis de faire le bilan de cette gestion sur l'année écoulée auprès de tous les acteurs (associations de pêche, chasseurs et gabionneurs) et d'avancer sur la définition d'une étude fonctionnelle sur le marais de l'Aure.

Le Parc naturel régional a poursuivi son accompagnement des agriculteurs sur les inondations printanières observées en 2024 (constat terrain partagé avec les services de l'État et Ter'Bessin associé à une analyse des données issues du réseau de mesure). Ce travail a permis de conforter l'arrêté préfectoral expérimenté en 2023, qui autorise désormais de fermer une vantelle en avril lors des grandes marées et de fermer la vanne de Monfréville au 01/05, contrairement à celle de Colombières qui est fermée dès le 01/04. Un plan de gestion différencié des cours d'eau et fossés entretenus par l'ASA a été élaboré par le Parc naturel régional et porté à la connaissance des services de l'État pour permettre la réalisation des travaux d'entretien dans les meilleures conditions.

L'ensemble des participants au cotech a partagé leur satisfaction dans la gestion réalisée par l'ASA de l'Aure et la concertation animée par le Parc naturel régional qui devient aujourd'hui exemplaire à l'échelle du Calvados.

En Comité de pilotage Baie des Veys, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a également présenté le 31 janvier 2024 les enjeux d'une étude fonctionnelle à mener sur le marais de l'Aure. L'intérêt partagé par les partenaires est multiple, il s'agit de :

- comprendre l'hydrodynamique des sols et l'hydrosystème du marais (relation entre les différentes nappes) ;
- améliorer les pratiques de gestion des niveaux d'eau en fonction des événements ;
- définir des indicateurs pertinents pour évaluer annuellement la fonctionnalité de la zone humide : niveau eau, biodiversité, agronomie ;
- disposer d'outils complémentaires au réseau de mesure du Parc naturel régional pour suivre en temps réel les événements et adapter les modalités de gestion.

Le contenu de cette étude qui sera portée par le Parc a été défini en comité technique le 19 décembre 2024. Elle concernera le cœur du marais de La Cambe et intégrera plusieurs volets :

- une étude hydrogéologique comprenant une analyse topographique et un plan d'échantillonnage piézométrique sur 660 ha de marais,
- l'expérimentation d'un Indicateur Trophique de Zone Humide (ITZH) déjà mis en place dans les marais Atlantiques pour évaluer la qualité des milieux aquatiques présents,
- un état des lieux faunistique (anguille, brochet, batraciens, oiseaux) pour identifier des indicateurs pertinents de la fonctionnalité de la zone humide en lien avec la quantité et la qualité de l'eau ;
- une étude de la valeur agronomique des prairies pour évaluer l'intérêt économique du marais en lien avec la gestion des niveaux d'eau.

Un point d'attention sera également porté sur une approche évolutive de l'hydrosystème en proposant une vision prospective à l'heure du changement climatique.

Expérimentation de l'ouverture des vantelles sur les portes à flots en Baie des Veys

Depuis 2022, un calendrier d'ouverture des vantelles est en cours d'expérimentation sur la Douve, la Taute, la Vire et l'Aure dans l'objectif d'une estuarisation des fleuves favorisant ainsi la remontée piscicole (notamment des anguilles) et améliorant la qualité de l'eau en Baie des Veys.

Sur la Douve, en accord avec les services de la DDTM 50, 4 vantelles sont ouvertes du 15/12 au 14/04. La fermeture d'une vantelle est possible du 15/03 au 14/04 en fonction de phénomènes météorologiques, et du 15/04 au 30/09 en fonction des coefficients de marées.

En 2024, le Parc naturel régional a accompagné l'ASA de la Douve dans un projet de remplacement d'une porte-à-



L'Aure

flot qui sera équipée d'une vantelle, avec l'élaboration des pièces du marché public et la recherche de financement. Cela permettra d'augmenter le volume d'entrée d'eau de mer en hiver et d'ajuster plus finement l'ouverture des vantelles en période d'étiage.

Sur la Taute, si l'ouverture de 2 m² de vantelles du 15/12 au 15/02 a pu être testée par l'ASA, l'ouverture de 1 m² au-delà de cette période pose la question du risque d'inondation pour les activités agricoles et d'intrusion salée en période d'étiage.

En 2024, l'ASA de la Taute a donc lancé une étude sur les flux d'eau salée dans la Taute avec l'appui du Parc des Marais, l'expertise des bureaux d'étude MN'EAU et Hydrosources et le soutien financier de l'Agence de l'eau et de la CCBDC. Au total, 4 stations ont été équipées début octobre pour un suivi en continu sur la Taute du Pont Tucker à la Maison des Ormes. L'objectif est d'évaluer l'intrusion saline selon différentes modalités d'ouverture des vantelles, à l'occasion de différentes situations de coefficient de marée et de débit, tout en discriminant l'influence de la nappe souterraine et des réseaux secondaires dans cette salinisation.

Sur la Vire, les résultats de l'expérimentation d'ouverture des vantelles a été partagée en comité de pilotage Baie des Veys le 31/01/2024 avec les services de l'État Manche et Calvados. L'étude hydrogéologique a montré que le front salé se déplace en amont des portes-à-flot en période estivale par un transfert de sel via la nappe d'accompagnement de la Vire, sans influence des vantelles. Par contre, leur ouverture impacte les niveaux d'eau dans la Vire. Les modalités suivantes ont donc été adoptées : ouverture de 8 vantelles du 01/12 au 31/03 puis réduite à 6 vantelles le reste de l'année avec possibilité de fermeture en fonction des coefficients de marées et des débits de la Vire pour limiter tout risque d'inondation.

Étude hydrogéologique sur les marais communaux

Depuis les années 2000, les exploitants constatent un dysfonctionnement hydrique sur les marais de la Holerotte (Saint-Germain-sur-Sèves) et de l'Ay (Lessay) avec des inondations estivales, malgré la densité du réseau de fossés existant, associées à des déformations de sols. Ces désordres pourraient, à terme, remettre en question l'exploitation agricole des parcelles.

Saint-Germain-sur-Sèves

En 2022, l'ASA de la Douve a lancé une étude hydrogéologique sur les marais à la confluence de la Sèves et de la Holerotte, soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Seine Normandie et le SDeau50 et avec l'appui du Parc naturel régional et l'expertise des bureaux d'étude Ecometrum et Inselberg.

Les résultats de la campagne topographique confirment l'effet continu de subsidence sur le marais depuis 20 ans, avec la perte effective de 20 à 80 cm d'altimétrie selon les secteurs. Ces affaissements, toujours très importants à proximité du forage d'eau potable (AEP), sont plus marqués depuis 2011 sur le sud de la Sèves. Un nouveau secteur a même été détecté au nord du marais, ce qui pourrait traduire un impact cumulé des pompages dans l'aire d'alimentation de captage (AAC) de Sainteny et sur Bauppte, pour l'exploitation de la tourbière.

Les sondages réalisés montrent que les tourbes peuvent atteindre jusqu'à 6 m d'épaisseur. Plus la tourbe est épaisse, plus les affaissements sont importants. Il existe donc encore un fort potentiel de subsidence sur le marais qu'il s'agit de stopper. Les tourbes sont très compactées jusqu'à 1 m de profondeur et constituées à 85 % d'eau. Ce qui rend leur dégradation irréversible et explique les phénomènes d'inondation par défaut d'infiltration lors des pluies d'orage (imperméabilisation des sols). Les inondations par remontée de nappe ont quant à elles été détectées seulement 10 % du temps de suivi, soit 1 mois et demi correspondant aux mois d'hiver.

Sur le volet hydrologique, si la nappe des sables se recharge en hiver en condition de saturation (inondation), il ressort qu'elle joue un rôle fonctionnel majeur sur le marais, notamment dans le soutien de la nappe des tourbes en période de basses eaux. Or, l'activité de pompage abaisse le niveau piézométrique moyen à cette période durant laquelle les pluies n'ont pas d'effet sur la recharge des nappes. Un travail a donc été initié en fin d'année avec le SDeau50 pour réfléchir à une nouvelle répartition des pompages en basses eaux sur l'Aire d'Alimentation de Captage.

Dans le même temps, l'étude a montré que les fossés localisés sur les parties hautes du marais et à proximité de l'AEP sont drainants, contrairement aux autres fossés. Une des perspectives pour préserver les tourbes de toute nouvelle dégradation serait de remettre en eau ces fossés et de mettre en place un calendrier de gestion des niveaux d'eau sur les parcelles impactées.

Une réunion de travail a eu lieu le 07/11/2024 avec le SD'EAU et les services de l'État pour avancer sur les prochaines actions à mettre en œuvre sur le site. Une restitution de l'étude a d'ores et déjà été programmée auprès des exploitants du secteur pendant l'hiver.

Lessay

Le 12 décembre 2022 débutait le diagnostic hydropédologique du marais communal de Lessay lors d'une réunion pilotée par le conseil municipal de Lessay sous l'expertise des bureaux d'étude Ecometrum-Inselberg et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

A cette occasion, les résultats topographiques des données disponibles entre 1998 et 2022 ont montré que le phénomène de subsidence est diffus (perte de 20 à 30 cm de sol), sauf sur le secteur amont qui affiche une perte d'altimétrie de près de 40 cm. En effet, un dépôt sédimentaire est venu compenser la perte de sol par inondation de l'Ay. Les relevés ont également permis de préciser que les radiers des ponts à l'exutoire de l'Ay et de La Chicane, sous la cote du marais, n'influencent pas les phénomènes d'inondation.

Les sondages réalisés ont mis en évidence que la nature chimique de l'eau est différente entre l'amont et l'aval du site, supposant un apport d'eau par le socle sur la partie aval. Cette hypothèse a été confirmée lors du comité de pilotage intermédiaire, organisé le 21 novembre 2024, qui a présenté les premiers résultats de la piézométrie.

Ainsi, le marais est alimenté par la nappe des sables qui se recharge en hiver lors des crues et qui soutient la nappe des tourbes en période d'étiage. Or depuis 2005, le niveau de la nappe des sables a augmenté de plus de 1 m suite à l'arrêt des pompages de la sablière de Millières. Ce qui expliquerait les phénomènes d'inondation par remontée de nappe observée sur le marais.

Le Parc naturel régional continue de suivre cette étude qui se terminera au printemps 2025.

Plan de gestion du marais de Saint-Fromond



Marais du Silly - Saint-Fromond

Le marais de Saint-Fromond couvre une surface d'environ 580 ha, situé sur la vallée de la Vire. L'ASA de la Basse Vire et le Syndicat de la Vire, souhaitant avancer sur une gestion durable et partagée avec les usagers du marais, se sont tournés vers le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) pour définir un plan de gestion du site visant à évaluer les pratiques existantes et à les améliorer.

En 2024, l'ASA a expérimenté le calendrier de gestion des niveaux d'eau coté proposé par le Parc naturel régional sur chacune des unités de gestion identifiées que sont le marais du Silly, de la Couaille et du Lessay. Après quelques évolutions, ce document sera présenté aux usagers pour une validation en Comité Syndical en 2025. Le plan de gestion, quant à lui rédigé par le CEN, a pu être relu en interne. Cette étude reste en attente d'une validation lors du prochain comité de pilotage prévu en 2025.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU LITTORAL

En 2017, la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC), la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) ont décidé, avec l'appui du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB), de répondre à l'appel à projet de la Région Normandie « Notre Littoral pour Demain ». Cette démarche, qui s'est achevée en 2020, a permis de bâtir collectivement une stratégie de gestion durable du littoral pour anticiper les changements en repensant l'aménagement des espaces littoraux et en s'adaptant aux risques.

En 2024, la CCBDC, la CAC et le PnrMCB poursuivent leur coopération pour engager la Côte Est dans une phase pré-opérationnelle d'adaptation aux aléas liés au changement climatique dans les politiques publiques existantes. Ce projet, engagé sur trois ans, comprend trois volets : Aménagement du territoire, sensibilisation et adaptation des activités économiques.

L'année 2024 a été marquée par le démarrage du projet et la constitution de l'équipe-projet « Littoral » qui comprend : François STREIFF, architecte pour 0,4 ETP, Grégory AIMARD, chargé de mission « recomposition spatiale du littoral » (1 ETP) et Victorine SWERTVAEGHER, chargée de mission « littoral » (1 ETP).

Le volet « Aménagement du territoire » concerne les actions visant à préparer le territoire à l'émergence d'opérations de relocalisation.



Côte Est

Le volet « Sensibilisation » comprend deux actions permettant de créer une dynamique d'acceptation des changements à venir en poursuivant l'acculturation des différents publics.

Les actions démarrées en 2024 sont les suivantes :

- Participation au Village des sciences de Cherbourg-en-Cotentin afin de sensibiliser aux enjeux du changement climatique sur le littoral. Cet événement a permis de toucher environ 2 500 personnes et 400 scolaires en trois jours.
- L'expérimentation d'une nouvelle méthode de sensibilisation pour accompagner les habitants vers le changement avec la création du premier groupe d'habitants participant au Labo Parc sur la thématique « changement climatique et littoral : comment amplifier la prise de conscience des habitants ? ». Ce premier groupe a travaillé au cours de trois séances afin de proposer des actions de sensibilisation innovantes qui vont être soumises en 2025 au comité de pilotage du projet pour une mise en œuvre à compter de 2025.

Ces actions bénéficient du soutien financier de l'Union Européenne (FEDER) et de la Région Normandie.

Le volet « Adaptation des activités » doit permettre d'engager un travail concerté autour de l'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, et des habitations.

Les actions agricoles bénéficient du soutien de la fondation SETEC et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le Parc naturel régional est l'une des structures lauréates de la campagne annuelle 2023 de la Fondation SETEC, qui a porté sur la biodiversité dans les zones humides littorales.

Le projet d'adaptation de l'agriculture des marais arrière-littoraux de la Côte Est du Cotentin au changement climatique a pour objectif d'améliorer la connaissance des prairies humides retro-littorales en suivant leur évolution en lien avec le réchauffement climatique pour permettre d'accompagner les exploitants agricoles dans l'adaptation de leurs pratiques sur ces prairies.

L'année 2024 a permis de définir les contours du projet et de définir les indicateurs à suivre. Quatre grands paramètres ont été identifiés :

- Climatiques.
- Hydrauliques.
- Agronomiques.
- Indicateurs « végétation ».

La fin de l'année 2024 et le début 2025 sont consacrés au recrutement des exploitants volontaires afin d'équiper leurs par- celles.



Stand du Parc naturel régional au Village des Sciences - Cherbourg-en-Cotentin

DÉVELOPPEMENT LOCAL

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PRODUCTIONS LOCALES ET ENCOURAGER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

CHIFFRES CLÉS

35 105 € investis pour **21** opérations «Terre» aidées par le Parc.

47 sites ont été visités pour des conseils et des diagnostics par le Parc.

LES FILIÈRES D'ÉCO-MATÉRIAUX : LEVIER D'AVENIR POUR RÉHABILITER ET CONSTRUIRE UN HABITAT LOCAL

Concernant la filière terre, le Parc naturel régional a continué son soutien technique auprès d'Enerterre pour la mise en place de la production de matériau

terre préparé. A ce titre, il a entamé, à la demande de plusieurs artisans désireux de réduire la consommation de chaux et de sable, une expérimentation et un suivi sur le comportement des enduits terre stabilisés naturellement. Il a, par ailleurs, pris part au suivi du projet bauge porteuse, programme de recherche portée par le Plan National Terre. Il a également entrepris avec l'ARPE Normandie de structurer une filière des acteurs de la construction en terre à l'échelle de la Normandie. Ce travail s'est fait notamment suite à l'accompagnement et à la participation à la soutenance d'un travail de mémoire d'une étudiante du DSA Architecture de Terre portant sur l'historique et l'état des lieux de la filière terre en Normandie. Il a également été sollicité comme relais pour une étude menée par l'Université de Vienne sur l'adaptation du patrimoine vernaculaire au changement climatique.

Le Parc naturel régional a été sollicité par plusieurs collègues pour **sensibiliser les jeunes à l'écoconstruction et à la terre**, en particulier. 4 classes de 5^{ème} provenant de Valognes ont mis la main à la pâte. Des étudiants de 4^{ème} SEGPA de St^e-Mère-Eglise ont également été sensibilisés à la construction en terre.

La **formation professionnelle** a été particulièrement présente en 2024. Outre sa participation habituelle à la formation du GRETA sur le module terre de la formation « perfectionnement en éco-construction », le **Parc naturel régional a formé deux entreprises** à l'occasion de chantier de rénovation de mur en terre. Ces entreprises ont ainsi rejoint la liste des entreprises aptes à intervenir sur ces constructions. Il a également été sollicité par le CREPAN et FORMA, organismes de formation des architectes, pour animer deux formations à Caen (14) et à Rouen (76) à destination d'une vingtaine d'architectes. Il a également, dans le cadre de la manifestation « Chantiers Communs », sensibilisé une dizaine de professionnels à la construction en terre. Le Parc naturel régional a été sollicité par le CAUE de la Sarthe, suite à des actions de sensibilisation menées en 2023 dans le cadre du projet CobBauge, pour sensibiliser des classes de maçonnerie de lycées professionnels à la construction en terre sur la base d'un chantier école. Le Parc accompagne régulièrement des étudiants en architecture sur leur projet de recherche.

FONDS DE SOUTIEN A LA FILIÈRE TERRE ET AUX FILIÈRES LOCALES BIO-SOURCÉES

Le **Fonds de soutien à la filière terre et aux filières locales bio-sourcées**, politique de soutien financier à la rénovation du patrimoine emblématique du Parc naturel régional, et mise en place dès sa création, a été mobilisé en 2024, à hauteur de **35 1052 €**, sur **21 opérations aidées**. 9 de ces dossiers concernaient l'aide pour des ravalements extérieurs à des taux inférieurs.

Les **visites de conseil et de diagnostic** préalables à l'obtention d'une aide ont également été menées sur **47 sites**.

En parallèle de ces dossiers portant sur la restauration, **10 conseils/assistanances techniques ont été apportés sur des projets neufs** en dehors du territoire du Parc.

7 concernaient une opération neuve de construction d'un cellier à calva (commune de Cardonville, 14), **2 conseils** concernaient des projets susceptibles d'être construits avec CobBauge (dont l'extension de l'école d'Ingénieur Bui-lders portée par la Région Normandie) et **1 conseil** concernait un projet de construction sur Cherbourg.



Cellier - Cardonville

PROGRAMME ÉLEVAGE ET ZONES HUMIDES

Depuis 2019, le programme « Élevage & Marais » est animé par le Parc naturel régional et la Chambre d'Agriculture de la Manche pour revaloriser et soutenir l'élevage sur des territoires de marais et zones humides avec des actions opérationnelles et des réflexions autour des politiques publiques. Financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), il s'est décliné en **2 projets de 3 ans** : 2019-2021 et 2022-2024.

2024 a donc été une année avec, en plus des actions menées, des temps de bilan et de perspectives (rendez-vous techniques, groupe de travail, etc.). En novembre, une réunion du comité technique a validé une nouvelle poursuite du projet sur 3 ans (2025-2027).

• Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Le dispositif a été déployé, à partir de mai 2021, sur le territoire identifié et mis en œuvre en 2022 avec 20 fermes engagées (l'enveloppe financière demandée à l'AESN a été entièrement utilisée). En 2023, la nouvelle PAC a nécessité la mise en compatibilité de ce dispositif PSE, avec l'ajout d'un critère d'éligibilité supplémentaire. 19 fermes sont restées engagées.

En 2024, comme en 2023, l'ensemble du dispositif a été administré tout au long de l'année : instruction des dossiers, paiement puis contrôle d'une partie des fermes engagées et appels de fonds auprès de l'AESN.

• Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) - cf. chapitres Natura 2000 et Eau

• Accompagnement des éleveurs et valorisation des pratiques agricoles

Il s'agit d'un accompagnement technique autour du maintien du pâturage dans les marais, à destination de tous les éleveurs s'intéressant à ce sujet. En 2024 :

- 2 accompagnements individuels (2 fermes laitières) ;
- la poursuite de l'accompagnement d'une partie des fermes suivies en 2022 et 2023, de manière plus légère, afin que les éleveurs gagnent en autonomie ;
- 2 formations collectives : l'une sur la reconnaissance des plantes des marais et l'autre sur la restauration des prairies sans mécanisation ;
- 1 demi-journée chez l'un des éleveurs suivi individuellement pour le retour d'expérience.

Une 4^{ème} édition au Concours Général Agricole « Pratiques AgroÉcologiques - prairies et parcours » s'est tenue début juin sur la vallée du Merderet, pour valoriser et mettre en lumière le travail favorable des éleveurs sur les marais. La remise des prix a eu lieu lors de la foire de Lessay, en septembre. Le lauréat participera au concours national, lors du Salon International de l'Agriculture à Paris en 2025.

En complément des données existantes sur la valeur nutritive des marais, une étude a débuté sur la valeur alimentaire des marais. Au printemps 2024, 5 fermes ont répondu favorablement à la proposition du binôme Parc naturel régional/Chambre d'Agriculture de suivre la prise de poids d'animaux dans les marais lors de la saison de pâturage. Cette étude s'intéresse à des lots de bœufs ou de génisses laitières, qui pâturent dans différents marais. Elle va se poursuivre jusqu'en 2026. Le prestataire technique est Littoral Normand.

La gestion raisonnée du parasitisme reste un enjeu important pour l'état sanitaire des animaux d'élevage en zones humides et pour la biodiversité de ces milieux. Des formations « gestion raisonnée du parasitisme en zones humides » sont proposées aux éleveurs en MAE depuis fin 2023. Elles sont menées par le GTV Normand. Environ 90 éleveurs ont choisi cette formation, montrant l'intérêt porté à ce sujet.

• Valorisation des actions

Une journée technique « Accompagner les éleveurs dans la valorisation des prairies » visant à promouvoir une démarche territoriale valorisant les pratiques d'élevage et les prairies en milieux humides a été organisée par le FMA, sur la demande de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Plus de 40 personnes ont participé. 4 témoignages d'éleveurs et une visite de ferme de marais ont rendu les échanges concrets.

• En émergence

Dans le cadre de l'action « Notre Littoral Demain ? » sur la façade Est Cotentin, la création d'un observatoire agro-écologique des prairies de ces marais arrière-littoraux a été initiée avec la définition et la méthodologie des éléments qui seront suivis (type de végétation, pratiques d'exploitation, ...) et de premiers contacts ont été pris avec des éleveurs et le Conservatoire Botanique National de Normandie. Il aura vocation à suivre collectivement des éleveurs et leurs pratiques d'exploitation des prairies de marais.



Etude « Prise de poids »
Neuville-au-Plain

SENSIBILISATION

DONNER À APPRENDRE, FAIRE PARTICIPER ET MOBILISER

CHIFFRES CLÉS

Les Rendez-vous du Parc : 195 animations, 1 745 participants.

Les Envolées : 200 participants, 1 sortie, 1 conférence, 1 table ronde, 1 conte, 1 apéro concert et 1 soirée astronomie.

Classes-Parc 2023-2024 : 362 jeunes soit 67 demi-journées d'intervention.

Classes-Parc 2024-2025 : 825 élèves soit 128 demi-journées d'intervention.

Hors classes-Parc : 2 806 jeunes à la Maison du Parc soit 107 groupes solaires ou extra-scolaires.

92 visites guidées et/ou ateliers encadrés par l'équipe du Parc naturel régional (Réserves naturelles nationales comprises) soit 227 jeunes sur la Réserve de Beauguillot et 237 sur la Réserve de la Sangsurière et l'Adriennerie.

LES RENDEZ-VOUS DU PARC

En 2024, le Parc naturel régional a proposé 195 animations, dont 87 se sont déroulées à la Maison du Parc. Sur l'ensemble du territoire, 16 animations ont été programmées. Ces animations ont rassemblé 1 745 participants.

Les visites guidées de l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve, accessibles par la Maison du Parc, rythment le programme avec une animation proposée chaque semaine, deux pendant chaque semaine des vacances scolaires et jusqu'à quatre par semaine, en juillet et août.

Un programme spécifique autour de sorties et d'ateliers destinés aux familles est proposé durant toutes les vacances scolaires. Des visites thématiques s'inscrivent dans de nombreuses opérations départementales, régionales, nationales ou européennes (ex. Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du Patrimoine, Journée mondiale des Zones Humides, Nuit de la chauve-souris...).

Avec l'arrivée d'un animateur au sein des Réserves naturelles nationales du Domaine de Beauguillot et de la Sangsurière et de l'Adriennerie, le programme de découverte s'est étoffé avec une centaine d'animations qui ont accueilli 850 participants.

Le Parc a également participé au festival des « Égaluantes » à Carentan-les-Marais, le dimanche 24 novembre, en proposant la projection du film documentaire *Viendra la mer* suivi d'un brunch qui mettait en avant des produits locaux.

les différents services et de se projeter dans un avenir possible du Parc grâce à la réalisation d'une fresque de la renaissance écologique.

Deux formations à destination des chargés de mission et techniciens ont été programmées en décembre 2024 et janvier 2025 sur la facilitation, l'intelligence collective et l'accompagnement au changement. Suivies par 12 agents, Elles accroissent leur capacité à mener des projets basés sur la participation des publics et leur permettent de prendre conscience des blocages possibles sur leur projet afin de les contourner. Ces formations seront suivies d'échanges réguliers pour actualiser les compétences de ce groupe.

L'accompagnement du premier groupe thématique, sur le périmètre de Notre Littoral Demain, s'est tenu à partir de mai avec un appel à candidature relayé dans toutes les mairies et la constitution d'un groupe de 17 personnes qui s'est réuni 4 fois entre août et décembre 2024. Son unique interrogation était de savoir comment toucher et mobiliser les habitantes et habitants sur l'évolution du trait de côte et du changement climatique.

Le groupe a pu produire des propositions qui seront ensuite présentées au comité de pilotage de Notre Littoral Demain qui pourra s'en emparer.

Enfin, le Lab@Parc a été aménagé à côté de l'accueil touristique de la Maison du Parc afin de permettre à un groupe de travailler dans de bonnes conditions de créativité ou d'accueillir des résidentes ou résidents sur les thèmes de la transition écologique. Du matériel permettant de sonoriser et proposer des projections sur les lieux du territoire du Parc naturel a été acquis dans le cadre de la politique de mobilisation du territoire.



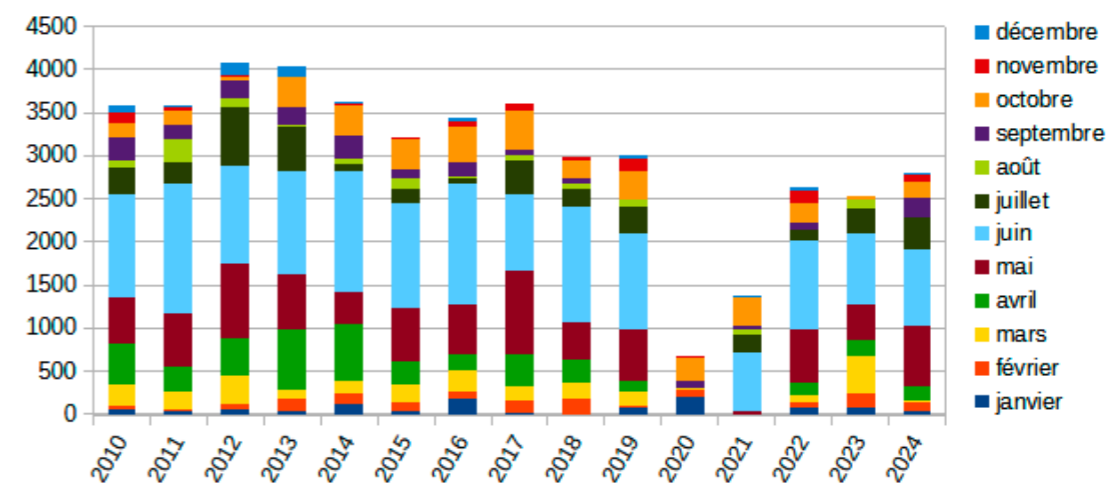
Formation pour les agents du Parc naturel régional

ÉDUCER / AGIR AUPRÈS DES JEUNES

1- À la Maison du Parc (Espace naturel sensible des Marais des Ponts d'Ouve, jardin pédagogique et exposition inclus)

L'année 2024 voit la fréquentation des « groupes jeunes » augmenter pour revenir à des effectifs proches de 2019.

Répartition de la fréquentation des groupes scolaires à la Maison du Parc



Le travail engagé depuis plusieurs années auprès des lycées porte ses fruits. Le Parc naturel régional constate une bonne mobilisation des lycéens et universitaires en février et avril. Il en a été de même en septembre, octobre et novembre avec la « Fête de la science » qui proposait une programmation spécifique sur trois lieux différents :

- « La restauration des milieux aquatiques pour améliorer la biodiversité » à Carentan-les-Marais (50).

LES ENVOLÉES 2024

Les « Envolées » du Parc naturel régional se sont tenues, cette année sous forme d'une soirée aux lampions qui a rassemblé environ 200 personnes, le vendredi 30 août 2024.

L'après-midi a débuté par une conférence sur les bocages normands face aux enjeux climatiques. Une table ronde autour du bois énergie était proposée ensuite ainsi qu'un spectacle pour les plus jeunes et une randonnée accompagnée sur l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve. Après l'apéro concert, les pique-nique ont été tirés du sac. Des foodtrucks étaient également présents. La soirée s'est prolongée par une conférence et des observations du ciel avec le Groupe astronomique de Querqueville.

LAB@PARC

Le Lab@Parc accompagne, depuis 2023, les initiatives en faveur de la transition écologique sur son territoire. Il a ainsi pu conseiller et animer des soirées ciné avec l'association ALATER à Rémilly-les-Marais ou apporter du contenu et soutenir la création du Carnaval de La Haye qui met au cœur de son projet le patrimoine local, les milieux naturels et le réemploi.

En 2024, ces accompagnements se sont poursuivis et permettent au Parc naturel régional de proposer un accompagnement aux initiatives qui vont dans le sens de sa charte.

L'année 2024 a vu la mise en place d'une journée de sensibilisation afin que l'ensemble de l'équipe du Parc naturel régional prenne conscience de l'importance des missions de transition. Cette journée a permis de favoriser le travail en commun dans





Stand du Parc naturel régional au Village des Sciences - Cherbourg-en-Cotentin

- « Le rôle d'une tourbière dans l'écosystème et les services rendus à l'Homme » à Derville (50).
- « Le projet de recherche CobBauge autour de la modernisation d'une technique traditionnelle de construction en terre crue » à Saint-André-de-Bohon (50).

La baisse de fréquentation, constatée en mars 2024, s'explique par des niveaux d'eau très élevés qui limitaient l'accessibilité des sites.

Comme tous les ans, le Parc des Marais a participé au Village des sciences à Cherbourg-en-Cotentin avec, le vendredi, une journée dédiée aux scolaires.

Bien que les collégiens ne soient pas le public-cible pour la Fête de la science car, depuis 2 ans, le Parc naturel régional cherche à toucher les lycéens, la thématique terre proposée cette année à la ferme du Bas-Quesnay (S^t-André-de-Bohon, 50) et plus précisément le projet de recherche Cobbauges, a intéressé les enseignants et permis d'accueillir une centaine de jeunes sur l'événement.

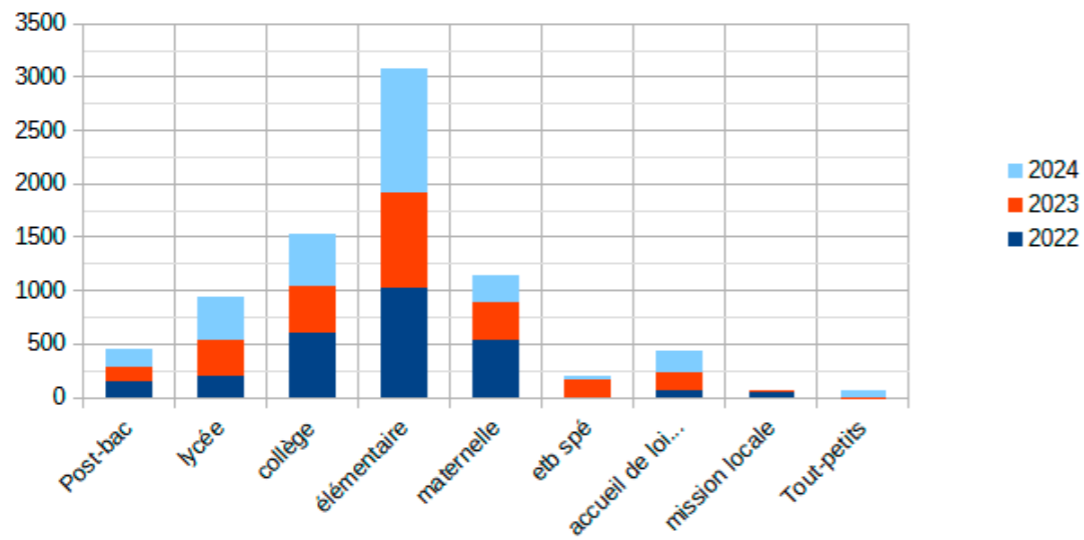
Hormis la Fête de la science, les collèges préfèrent la visite libre «Ça monte dans le marais » dédiée au 2nd degré ou le grand jeu coopératif « Mission H2omme ». Ces offres pédagogiques permettent d'accueillir 2 à 3 classes en simultané pour un moindre coût.

Qui plus est, l'approche ludique et la découverte active, mises en avant lors de ces sorties, facilitent les échanges entre élèves et la cohésion d'équipe dans les classes. L'effectif des collégiens a donc progressé entre 2023 et 2024.

L'élémentaire (cycles 2 et 3) reste sans conteste la tranche d'âge (6-11 ans) que le Parc naturel régional accueille le plus cette année. Les visites les plus demandées étant « 4 sens au marais » et le grand jeu « Mission H2omme ».

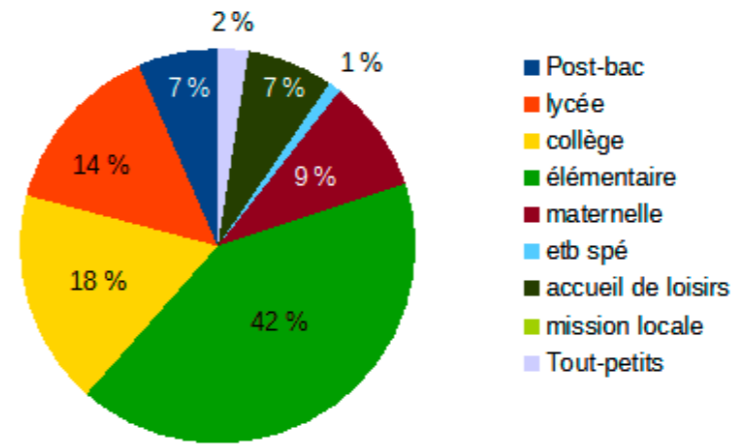
Pour le Parc naturel régional et comme au niveau national, il y a bien un réel engouement des acteurs éducatifs pour les animations pédagogiques dites « sensorielles ». Le contact des jeunes à la nature et leurs mises en action semblent convenir à tous.

Evolution de la fréquentation des groupes par catégorie de public



Grand jeu sur l'E.N.S. des Marais des Ponts d'Ouve Carentan-les-Marais

Répartition des publics jeunes accueillis à la Maison du Parc pour 2024



Accueil des tout-petits - Jardin des Têtards de la Maison du Parc - Carentan-les-Marais

Enfin, l'attention portée à l'accueil des plus jeunes dans le jardin des têtards à la Maison du Parc a permis de répondre aux attentes des enseignant-e-s de maternelles, des enfants de 3-6 ans en accueil de loisirs et des Relais Petite Enfance avec leurs tout-petits.

Le Parc naturel régional a conventionné avec le service Petite enfance - jeunesse de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. L'objectif commun est de donner envie aux assistant-e-s maternel-le-s d'emmener les tout-petits plus régulièrement en extérieur.



Outre les interventions des animateurs, une mise à disposition du jardin des têtards, aux horaires d'ouverture de la Maison du Parc, a été convenue pour que les assistant-e-s maternel-le-s s'approprient le lieu et y reviennent quand ils-elles le souhaitent. Quelques un-e-s sont venu-e-s régulièrement sur le site pour y pratiquer des activités en autonomie, y ont invité d'autres assistant-e-s plus hésitant-e-s pour faire un pique-nique. Les crèches associées à la démarche ont aussi invité des parents à les rejoindre. Un bilan très positif est effectué avec l'ensemble des parties prenantes. Les Relais Petite Enfance souhaitent renouveler leurs sorties en 2025.

Animation - Jardin des Têtards de la Maison du Parc - Carentan-les-Marais

• **Éléments notables en 2024 :**

Le groupe de travail « végétalisation des cours d'école », initié par le Parc naturel régional et une douzaine de partenaires*, a organisé une journée technique à destination des collectivités et des acteurs éducatifs intitulée « Renaturation des lieux éducatifs et abords », le 17 avril 2024 à Pirou-Pont (50).

Cette journée a été un grand succès avec plus de 80 personnes rassemblées et une vingtaine d'interventions réalisées. Les participants ont exprimé un vrai besoin de rassembler les parties prenantes (collectivités, enseignants, parents, associations, services de l'État...) sur des projets de renaturation, qu'ils soient petits ou grands, pour faire émerger les initiatives.

*CPIE du Cotentin, CIEC, AVRIL, CAUE50, CD50, DDTM50, CMPP-CAMPS St-Lô Coutances, GRAINE Normandie, ANBDD, DSDEN50 et PNR Normandie Maine.

Pour 2025, le groupe de travail, étoffé de nouveaux partenaires**, s'est fixé pour objectif de construire un DD-tour dans la Manche sur ce sujet, testé par l'ensemble de ses membres. Pour conclure, un état des lieux des projets engagés sur le Parc des Marais sera effectué pour valoriser les démarches et donner envie aux territoires de s'engager.

** DRAJES50, DDTM14, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Journée technique «Renaturation des lieux éducatifs et abords » - Pirou-Pont

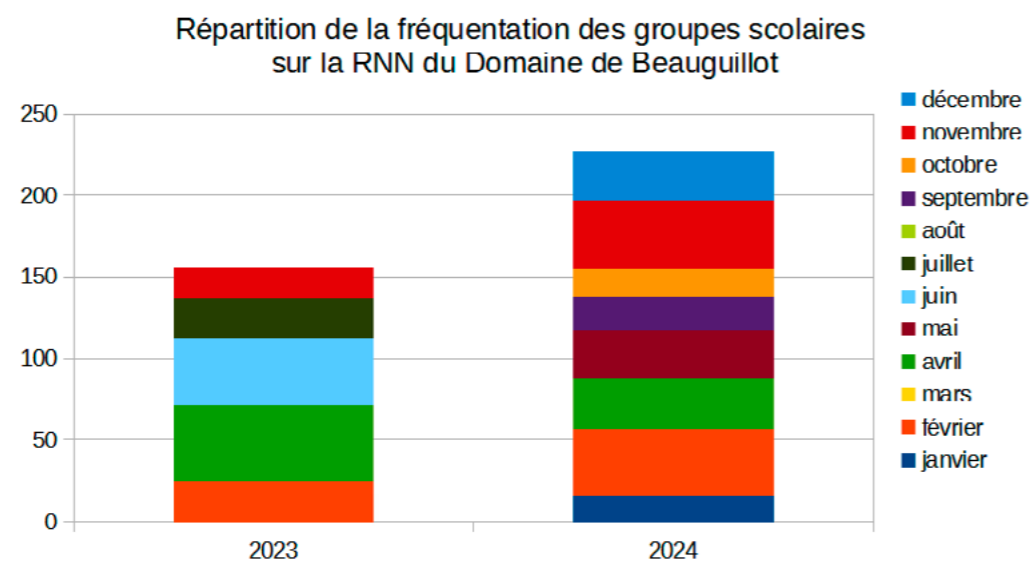


2 - Dans les Réserves naturelles nationales du Domaine de Beauguillot et de la Sangsurière et de l'Adriennerie gérées par le Parc naturel régional

• La Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (RNNDDB)

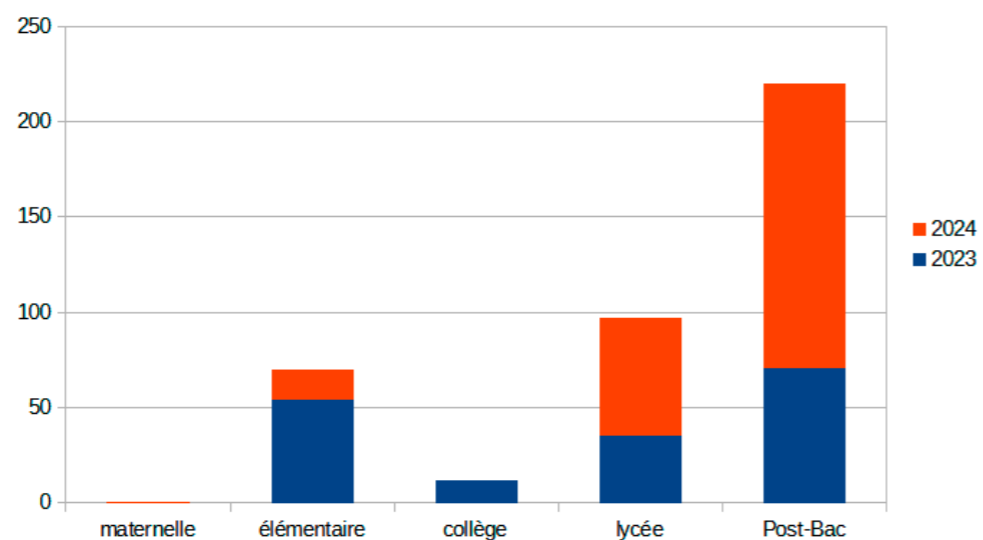
Durant l'année 2024, ce sont **227 élèves qui ont été accueillis sur la RNNDDB**. La possibilité de visites gratuites a été intégrée à l'appel à projets « classes Parc » lancé en septembre 2023. L'un des plus gros défis reste de se faire connaître de façon plus importante par les écoles du territoire du Parc. Un appel à projet « classes Réserves » a été lancé en septembre pour organiser des visites sur la RNNDDB. Seule l'école de Sainte-Marie-du-Mont a répondu.

La fréquentation des scolaires est répartie de façon assez uniforme tout au long de l'année et permet de profiter de divers événements naturels lors des visites : floraison des orchidées en mai, présence des oiseaux migrateurs en hiver et des oiseaux nicheurs au printemps, ...



Les niveaux scolaires des classes accueillies vont du CP jusqu'au niveau Master. Ils permettent d'aborder des sujets, plus ou moins complexes, en fonction du niveau scolaire.

Evolution de la fréquentation des groupes par catégorie de public



L'année 2024 a ainsi permis de toucher plus d'étudiants lycéens et en Post-Bac que l'année 2023.

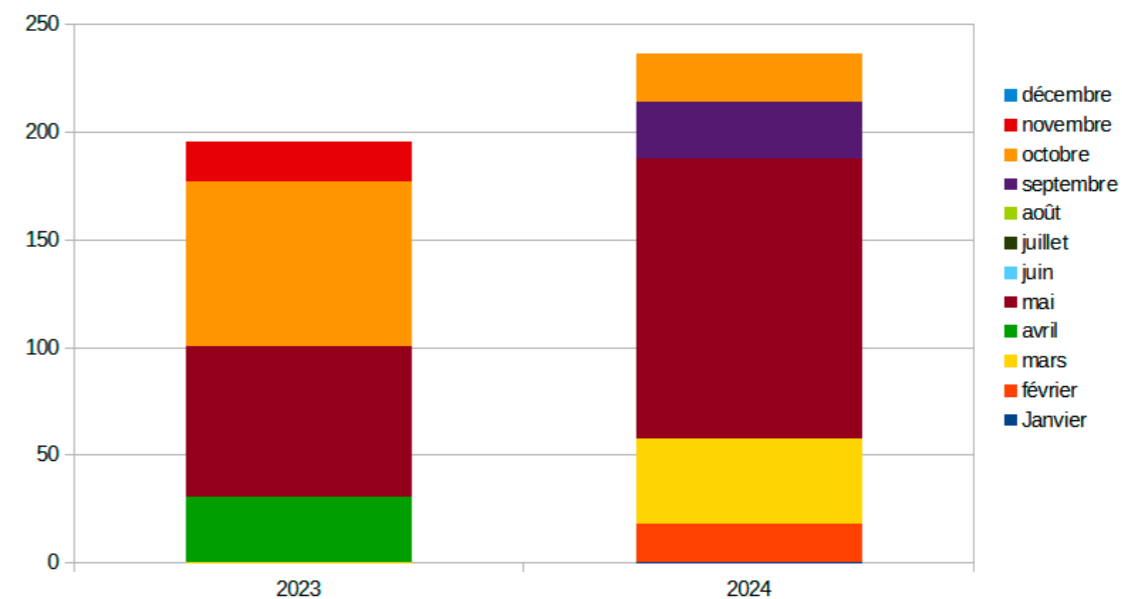
Observatoire principal - RNN de Beauguillot
Sainte-Marie-du-Mont



• La Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie (RNNSA)

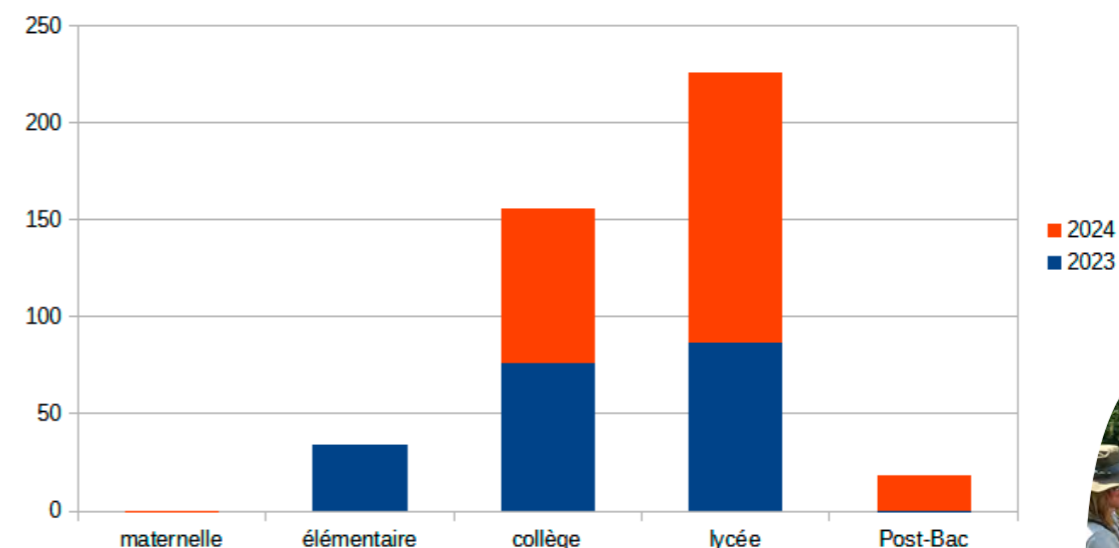
8 classes ont été accueillies en 2024 sur cette réserve. Ces élèves ont ainsi découvert une réserve naturelle tourbeuse et ses habitants. Les premiers projets pédagogiques avec le collège de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte ont été testés. Ce sont au total **237 élèves** qui ont pu découvrir la RNNSA, contre 197 en 2023.

Répartition de la fréquentation des groupes scolaires sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie



La fréquentation est maximale en mai lorsque la tourbière, sa faune et sa flore se réveillent.

Evolution de la fréquentation des groupes par catégorie de public



Contrairement à la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, ce sont les collèges et les lycées qui ont été le plus accueillis sur la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie en 2024.



PAYSAGES ET URBANISME

AGIR DE FAÇON DURABLE SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

CHIFFRES CLÉS

- 45 panneaux de signalisation routière acquis pour mieux appréhender le territoire.
- 2 remises en état d'équipements d'interprétation.
- 2 conceptions de plan d'interprétation.
- 1 mise à jour de panneau RIS.

AMÉNAGER DURABLEMENT

- Les documents d'urbanisme en cours ont repris leurs travaux durant l'année 2024.
- Les PLUI (s) du Nord du territoire ont finalisé les PADD.
- Le PLUI de l'ancienne Communauté de communes de Lessay a été abrogé et un nouveau PLUI à l'échelle de la Communauté de Communes de la Côte Ouest Centre Manche (des trois anciennes Communautés de Communes) a été prescrit.
- Les PLUI (s) de Saint-Lô Agglo et de la Communauté de communes de la Baie du Cotentin sont approuvés.
- Le SCOT du Coutançais a réalisé son PADD et le SCOT du Bessin son diagnostic de territoire. Le Parc naturel régional s'est peu mobilisé, en raison du contexte de la révision de la Charte.

VALORISER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES

Le Parc dispose de plusieurs outils permettant de valoriser son patrimoine.

Il a mis en place un schéma directeur de signalisation et de signalétique qui permet d'affirmer sa présence et son identité sur le territoire. Ce schéma s'appuie sur la signalisation routière et sur la mise en place de panneaux Relais d'Information Service (R.I.S.).



Panneaux d'information - Pont de la Barquette à Carentan-les-Marais

Le Parc a également lancé le marché public portant sur le plan d'interprétation de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot. Les travaux sont échelonnés sur 2023, 2024 et 2025. En 2024, le Parc des Marais a posé toute la signalétique directionnelle de la Réserve et les panneaux réglementaires et prépare les panneaux d'interprétation pour une pose en 2025.

Un diagnostic a été réalisé sur le sentier de l'Elle à Isigny-sur-Mer (Neuilly-la-Forêt) pour une remise en état en 2025.

Signalétique directionnelle - Réserve naturelle nationale de Beauguillot - Sainte-Marie-du-Mont



OBSERVATOIRE

SUIVRE ET COMPRENDRE

MISSION RÉVISION DE LA CHARTE

En 2024, le Plan de Parc du projet de Charte 2025-2040 a été mis à jour suite aux différents retours et remarques des services de l'État et validé courant 2024.

En complément, des cartographies ont été réalisées afin de compléter notre dossier de révision de la charte.

MODERNISATION DES OUTILS DE SUIVI NATURALISTE

Le Parc naturel régional a totalement modernisé, en 2024, ses outils de suivis terrains en faisant l'acquisition :

- de nouveaux boîtiers téléphones pour le terrain avec capacité de prises de points GPS précis ou de photos géoréférencées pour l'ensemble de ses agents concernés (ENS, réserves naturelles nationales) ;
- de 3 nouveaux boîtiers GPS-RTK centimétriques couplés à des tablettes durcies pour répondre aux besoins de l'ensemble de l'équipe.

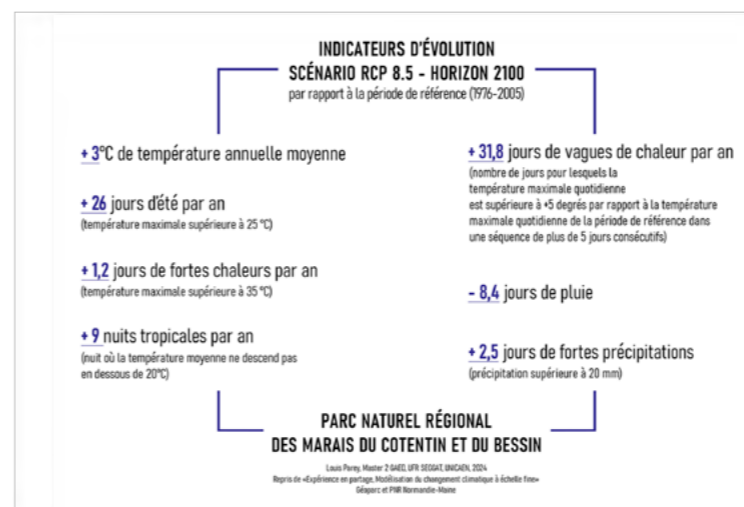
FORMATION QGIS

Le Parc naturel régional a organisé une session de formation interne sur 6 demi-journées, entre avril et décembre 2024, pour former ses équipes au logiciel de gestion des données géographiques sur le logiciel libre QGIS, déployé depuis 2015.

Cette formation, dispensée en interne par notre responsable « système d'information et géomaticien », a permis de compléter les connaissances pour 15 à 20 agents, selon les sessions et les thématiques abordées (gestion des données, analyses de données, cartographies dont focus naturalistes, etc.).

Afin d'accompagner les nouveaux usages, une session de formation et d'accompagnement s'est déroulée, en décembre 2024, auprès des agents du Parc sur les nouveaux outils d'acquisitions terrains et sur les analyses naturalistes, avec l'appui d'un agent de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot.

STAGE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC L'INTERPARCS



Un stage interparcs, avec les 4 Parcs naturels régionaux normands, a été organisé en 2024. Adossé aux travaux du GIEC dont les résultats sont disponibles librement (données DRIAS notamment), le Parc naturel régional Normandie-Maine avait réalisé en 2023, en partenariat avec l'Université de Caen Normandie, une modélisation du changement climatique à échelle fine sur son territoire et celui des EPCI qui le recourent. Afin de partager cette connaissance et de tester la rudesse du modèle, le stage a décliné cette modélisation à l'échelle des trois autres territoires de Parc naturel régional : Boucles de la Seine Normande, Marais du Cotentin et du Bessin et Perche.

Louis Parrey, étudiant d'Olivier Cantat, a été recruté par le Parc naturel régional du Perche pour réaliser cette modélisation à l'échelle des Parcs naturels régionaux normands. Le travail a porté sur une spatialisation d'une période de référence pour « le climat passé », allant de 1976 à 2005, puis sur deux projections temporelles : horizon proche 2050 et moyen 2070 et l'horizon 2100.

Ce stage a fait l'objet, en octobre, d'une conférence organisée dans les locaux de la Région Normandie à Caen et d'une présentation par Louis Parrey, auprès de l'équipe, des résultats pour le territoire du Parc naturel régional.



TOURISME

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER UNE OFFRE «NATURE» DE QUALITÉ

CHIFFRES CLÉS

- 4 participations à des salons ou journées professionnelles.
- 1 nouvelle journée de formation « accueillir les amateurs d'ornithologie ».
- 17 400 visiteurs accueillis à la Maison du Parc.
- 14 400 visiteurs sur l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve.
- 2 360 scolaires accueillis.

DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE ET DE LA VALORISATION DE LA RANDONNÉE

Le Parc naturel régional a accompagné les collectivités territoriales dans le suivi de leurs études, dans la conception de leurs supports de communication, dans l'organisation des rencontres professionnelles, dans la définition des nouveaux parcours de randonnée à pied et à vélo et dans le suivi des besoins de signalétique des itinéraires.

Le Parc a organisé **deux formations aux techniques du balisage de la randonnée pédestre**. Elles ont été réalisées par la FFRandonnée pour une entreprise d'insertion du Bessin et les Ateliers thérapeutiques de la Glacière.

Le Parc poursuit la promotion de son **site internet dédié à la randonnée : Desmarais du Parc** sur son territoire, en effectuant des insertions publicitaires sur la carte de randonnée de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, ainsi que dans la presse.

PROMOTION DE LA DESTINATION «MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN»



Stand des Parcs naturels régionaux normands FÉNO - Caen

Le Parc a poursuivi sa communication axée autour de « **Marais blancs / Marais verts** » en réalisant des insertions dans la presse locale, un affichage chez nos prestataires touristiques, mais aussi une promotion des animations réalisées par les offices de tourisme du territoire, nos partenaires et les guides naturalistes indépendants. En 2024, le Parc a mené un partenariat avec France Today pour communiquer sur le territoire auprès du public anglophone.

En 2024, le Parc a réduit sa participation aux salons et n'a participé qu'à la **FÉNO à Caen**. Les contacts y sont très qualitatifs. La participation au Festival de Montier n'a pas été reconduite en 2024 mais une réflexion sera menée pour y participer une année sur deux.

Le travail mené sur les **publications touristiques** en 2024 a permis d'ajuster les quantités afin de réduire les coûts et la consommation de papier.

DE FORTES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Le Parc naturel régional poursuit **l'animation du réseau touristique** et travaille avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire.

Dans le cadre de la promotion du réseau des marais, des films promotionnels ont été tournés pour une diffusion au début de saison touristique 2025. La Fédération des Parcs naturels régionaux de France travaille sur **un nouveau site Internet « Destination Parcs »**. Il permettra à chaque Parc naturel régional de mettre en avant, des expériences à vivre, sur son territoire.

Les Parcs naturels régionaux normands ont intégré le comité technique du tourisme responsable en Normandie pour travailler avec l'ensemble des partenaires sur différents sujets, notamment en 2024, sur **le développement du tourisme de 4 saisons**.

Le travail de réseau avec les offices de tourisme du territoire se poursuit à travers diverses actions : participation à des groupes de travail, présence au workshop « Rendez-vous en Cotentin »...

Le Parc continue aussi d'accompagner **les porteurs de projets** et de soutenir le lancement de **nouvelles activités**.

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE ORNITHOLOGIQUE

Le site **Internet Birding France** - <https://www.birdingfrance.info/>, dernière action du projet Leader, est en ligne. Des ajustements sont encore à prévoir mais il a permis de travailler une communication commune, fin 2024, afin de mettre en avant ce nouvel outil. Le projet de coopération est terminé mais nous continuons à développer la destination ornithologique en présentant les différents outils aux partenaires touristiques (agences de développement, offices de tourisme...).

Le Parc naturel régional a renouvelé sa participation au **salon ornithologique britannique « British Birdwatching Fair »** en travaillant avec plusieurs autres Parcs naturels régionaux. Le public rencontré est ravi de pouvoir partager sur différentes destinations françaises.

Une nouvelle formation « Accueillir les amateurs d'ornithologie » a été proposée en mars 2024. Une petite dizaine d'hébergeurs est venue se former. Des sorties terrains ont été programmées pour poursuivre la formation théorique. Malheureusement la météo n'a pas permis de toutes les réaliser. Les prestataires touristiques ont seulement découvert la Réserve naturelle nationale de Mathon. Ils ont été ravis de cette sortie accompagnée par la conservatrice, Séverine Stauth.

2025 marquera la première édition de « **À tire d'aile, festival des oiseaux migrateurs** ». Le deuxième semestre 2024 a été l'occasion de rencontrer et de travailler, avec de nombreux partenaires, à la préparation de cet événement, qui devrait être reconduit et permettra de vendre **la destination des Marais du Cotentin et du Bessin comme une destination ornithologique**.

LA MAISON DU PARC

17 400 visiteurs ont été accueillis en 2024 à la Maison du Parc. Tout au long de l'année, **14 400 personnes** ont accédé aux parcours de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Marais des Ponts d'Ouve. La plupart des visiteurs découvre le site en visite libre mais le **programme des animations proposées dans Les Rendez-vous du Parc** reste riche et varié pour que l'ensemble des visiteurs puissent en profiter (sorties en famille, sortie nature, sortie ornithologique ou botanique).

Les conditions d'accueil se poursuivent sur l'expérimentation votée en 2022 : une ouverture entière d'avril à octobre puis, une adaptation des jours d'ouverture, des horaires et des accès en basse saison. La Maison du Parc reste ouverte pendant les vacances scolaires de la Toussaint et d'hiver. De novembre à mars, elle ferme ses portes tout en proposant un accès au parcours hivernal de l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve, qui reste accessible (selon la blanchie) en accès gratuit, poursuivant ainsi, l'opération « **L'hiver, c'est gratuit** ».

A l'occasion du 80e anniversaire du Débarquement, le Parc a fait rééditer l'exposition *Paysages au cœur de la guerre* réalisée avec le Musée du Débarquement d'Utah-Beach en 2013. Installée sur de nouvelles structures bois, cette exposition, a été mise en place sur l'espace pique-nique de la Maison du Parc, offrant ainsi la possibilité à chacun de la parcourir librement tous les jours.

Chaque année, **de mai à septembre**, une nouvelle **exposition de photos grand format** est installée, sur l'ENS, le long du parcours de 5.5 km dans les marais. En 2024, une nouvelle exposition participative des photographes amateurs qui fréquentent le site toute l'année était proposée. L'exposition intérieure «Vivre dans le Parc en 2050» est encore prolongée.



Exposition Paysages au coeur de la guerre Maison du Parc - Carentan-les-Marais



Site Internet Birding France

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

POUR UN TERRITOIRE SOBRE, RÉSILIENT ET SOLIDAIRE

CHIFFRES CLÉS

- 150 données pour suivre l'évolution des dates d'arrivée des Hirondelles et des Martinets.
- 11 565 km de haies plantées avec 13 880 plants.
- 15 ha plantés en agroforesterie, soit 598 arbres.
- 192 arbres de haut jet remis en place dans des haies anciennes pour renforcer la strate des hauts jets.



ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES COLLECTIVITÉS VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SENSIBILISER LES ACTEURS LOCAUX AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2024, plusieurs actions se sont réalisées dans le cadre du financement, octroyé en 2022 aux communes pour l'appel à projets « **Ma commune en transition** », s'appuyant sur le fonds de transition énergétique, créé en 2019 avec la vente de Certificats d'Économie d'Énergie : verger participatif à Gorges, concertation avec les habitants quant au devenir de l'emblématique « café cousin » situé au cœur du bourg de Marchésieux, finalisation du projet de réhabilitation du parc Tollemer à Périers.



Réhabilitation du parc Tollemer - Périers

L'enquête « **Hirondelles et Martinets** » a permis de récolter 150 données concernant le jour d'arrivée de ces oiseaux sur le territoire du Parc des Marais, avec une forte dominance des observations d'hirondelles de cheminée.

L'analyse, qui en a été faite, ne montre pas d'arrivée précoce en 2024. Les dates d'arrivées se situent dans les moyennes depuis le début de l'enquête en 2011, sauf pour **le Martinet, assez précoce cette année**. Il a été signalé à partir du 17 avril alors qu'en 2023, il n'avait été vu que début mai.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE ET DES AUTRES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En décembre 2024, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a été lauréat, en tant que pilote, de l'appel à projets « **Structuration des filières de valorisation durable de la haie** » lancé par l'ADEME au niveau national. Il travaillera en partenariat avec la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, la FRCUMA Normandie Ouest, la CUMA de Feugères, Haiecoboïs et le STEVE pour un montant total de 380 000 €.

Cet appel à projets national, d'une enveloppe globale de 7,7 millions d'euros de subventions, vise à « développer des projets collectifs innovants contribuant à améliorer la structuration, la pérennité et la valorisation économique et durable des haies [...] grâce à la mise en place de démarches collectives, à la mutualisation de moyens, au développement d'outils communs favorisant la montée qualitative des bois issus de la haie ». Le projet sera mis en œuvre en 2025 avec l'ensemble des partenaires.

POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PLANTATION DE HAIES

Cette politique consiste à **créer et restaurer du bocage** avec l'implantation de haies champêtres à plat et sur talus. Les haies apportent de nombreux avantages : protection des animaux, ombrage, stockage de carbone...

En 2024, le Parc naturel régional a mobilisé les crédits du Conseil départemental de la Manche à hauteur de 41 358,00 €.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : « Programme Pluriannuel de Re-composition Bocagère sur 3 ans », 107 387,78 € ont été sollicités par le Parc naturel régional. Ce montant représente une subvention de 80% des travaux de plantation. Les bénéficiaires participent à hauteur de 20%.

Au total, **13 780 arbres** ont été plantés durant l'hiver 2023/2024.

Les autres missions réalisées pour cette politique sont les suivantes :

- Mettre en place de systèmes agroforestiers pour répondre à différentes problématiques : protection des animaux, ombrage, stockage de carbone, production de bois d'œuvre biodiversité ... ;
- Participer à l'élaboration du volet « Bocage » de la trame verte et bleue de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche par le biais de plantations ;
- Réaliser et participer aux publications et outils de communication en lien avec la mission ;
- Renseigner les bases de données proposées par le Parc naturel régional ;
- Participer à l'appel à projets de l'ADEME « Structuration des filières de valorisation durable de la haie » pour consolider et pérenniser le fonctionnement de la filière bois à l'échelle du centre Manche.



Haie à plat Saint-Côme-du-Mont



Haie sur talus - Auxais



Haie ancienne - Auvers

COMMUNICATION

INFORMER DES ACTIVITÉS DU PARC

CHIFFRES CLÉS

Documentaires

1 documentaire *Cotentin, des marais entre deux mers* diffusé sur **ARTE** en janvier (format 32 minutes) et en juin (format 52 minutes).

Média

36 communiqués et 2 dossiers de presse diffusés.

326 articles dans la presse locale, départementale, régionale et nationale dont 1 dans *Image et Nature*, 1 dans *Études normandes*, 1 dans la revue *Pays* et 1 dans *La Tribune*.
1 reportage magazine Météo à la Carte de **France 3**.

1 reportage Journal de 20h de **TF1**.

4 reportages 19-20h de **France 3 Normandie**.

1 reportage 12-13h **France 3 Normandie**.

2 reportages Journal **BFM Normandie**.

2 vidéos pour Forum des Marais atlantiques et Isigny-Omahama Tourisme, **Chaîne Youtube**.

42 interviews ou reportages radio sur **Ici Cotentin, Tendances Ouest, RCF** et **France Info**.

Réseaux sociaux et internet

77 000 utilisateurs du site internet.

5 834 abonnés **Facebook** (+ 9,6 %) et 186 publications pour 259,9k vues.

2 785 abonnés **Instagram** (+ 11 %) et

159 publications pour 69,4k vues.

1 282 abonnées **Twitter** (- 6,4 %).

2 505 abonnés **LinkedIn** (+ 19,5%) et

49 publications.

422 abonnés **Youtube** (+ 10,5%) et

55 vidéos en ligne.

2 255 abonnés à la newsletter générale.

LA NOTORIÉTÉ

La communication du Parc naturel régional en 2024 est restée structurée autour des thématiques **des marais blancs et des marais verts, de la charte graphique de 2020**, ainsi que **du site internet, des réseaux sociaux et des newsletters**. Cependant, des besoins complémentaires ont été pris en compte : **le projet de Charte 2025-2040, la Tourbière de Sèves et le festival A tire d'Aile**. Le projet de charte a fait l'objet d'une communication particulière et renforcée lors de l'enquête publique (presse et réseaux sociaux). Une charte graphique spécifique a également été réalisée pour la communication liée à la Tourbière de Sèves. Les éléments graphiques du festival, prévu du 14 au 16 février 2025, ont été créés au second semestre 2024 (cartes postales, pins, affiches A4) et la communication a débuté au 4e trimestre (réseaux sociaux, dossier de presse, publicités).

LE NUMÉRIQUE ET L'IMPRIMÉ

Les campagnes de communication autour des marais blancs et des marais verts ont continué en 2024. Un dossier de presse pour chaque saison a structuré les propositions aux partenaires et médias. Des campagnes régulières ont été mises en place pour valoriser les atouts du territoire : randonnée, patrimoine naturel et Maison du Parc. Le dépliant de la Maison du Parc a été mis à jour selon la création graphique de 2023.

Les relations presse et médias ont aussi contribué à accroître la visibilité du territoire et des actions du Parc naturel régional. En plus des interventions régulières pour évoquer les animations et reportages (RCF, Tendances Ouest, France Bleu Cotentin), un partenariat avec Ici Cotentin a permis de promouvoir le pique-nique des Envolees aux lampions, le 30 août. Le documentaire sur le territoire a été diffusé à deux périodes sur ARTE et est disponible en replay.

Depuis 2021, le Parc naturel régional bénéficie régulièrement de reportages dans des médias nationaux : les richesses naturelles des marais (ARTE, Image et Nature et TF1) et la Tourbière de Sèves (France Info, La Tribune, Météo à la Carte) ont été les thématiques traitées en 2024.

Ces actions visent à augmenter la notoriété et la visibilité du Parc naturel régional, tout en renforçant son image de territoire préservé.

NOS OBJECTIFS DE TRAVAIL

Faire que les habitants et élus s'approprient pleinement leur territoire est au cœur de notre stratégie de communication. Parallèlement, nous mettons en place des actions pour porter et incarner les enjeux de la transition écologique en lien avec une diffusion active du projet de Charte 2025-2040.

En 2024, le service communication a créé de nombreux documents touristiques, administratifs et en direction de la presse.

Presse



Dossier de presse

Communiqués de presse

Évènements

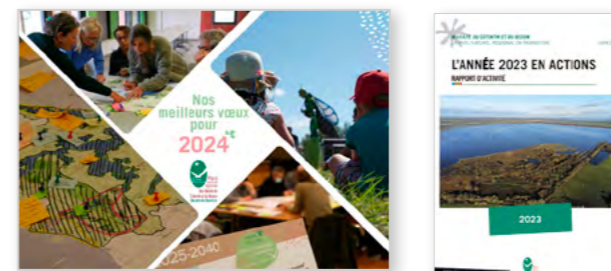


Exposition participative

Marais blancs

Envolees aux lampions

Gouvernance



Carte de vœux

Rapport d'activité 2023

Valorisation des actions du Parc

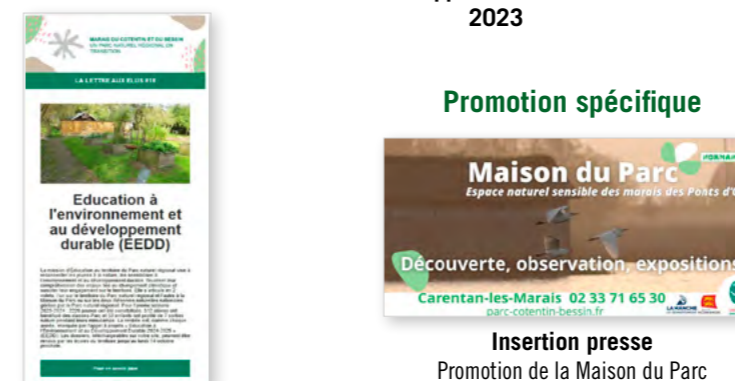


Connaissances

Conseil

Promotion touristique

Promotion spécifique



Newsletter élus

Maison du Parc

Dans les médias



Ouest-France

Presse de la Manche

Presse locale



Presse de la Manche

Reportage au journal télévisé de TF1

Sur les réseaux sociaux



Carte de visite

La Maison du Parc

Animations Les Rendez-vous du Parc

Post «Le saviez-vous ?» Actions du Parc

Post «Le saviez-vous ?» Zones humides

Pour en savoir plus + vous pouvez télécharger l'intégralité de nos ressources depuis notre site internet, WWW.PARC-COTENTIN-BESSIN.FR

ADMINISTRATION

RETOUR SUR LE BUDGET ET L'ORGANISATION

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2023	CFU 2024	Evolution
011- Charges à caractère général	750 599,80 €	885 076,86 €	+ 17,91 %
012- Charges de personnel	1 786 323,45 €	1 839 340,89 €	+ 2,97 %
65- Autres charges (dont subventions)	302 014,95 €	265 062,86 €	- 12,23 %

Les charges à caractère général ont augmenté de 18 % du fait de l'augmentation des études et prestations dans le cadre du programme d'action triennal 2024/2026 (biodiversité, tourbière de Sèves).

Les charges de personnel ont augmenté de 3 % du fait de la mise en œuvre du RIFSEEP. Néanmoins, du fait des temps partiels d'agents et du non recrutement d'un agent de maintenance des bâtiments dont le financement était prévu au budget 2024, le taux de réalisation de cette ligne n'est que de 90 %.

Les « autres charges » sont en diminution de 12 % du fait de la fin des versements effectués aux communes dans le cadre de « Ma commune en transition ».

Les autres subventions concernent notamment :

- les particuliers, dans le cadre du Fonds de soutien à la filière terre et aux filières bio-sourcées,
- les agriculteurs, dans le cadre des PSE,
- les associations d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable,
- l'Amicale du personnel du Parc.

Le budget de fonctionnement 2024

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Charges générales	631 876	779 155	1 052 899	750 600	885 077	17,9 %	40,1 %
Charges de personnel	1 629 242	1 572 658	1 536 067	1 734 838	1 800 819	3,8 %	10,5 %
Charges de gestion courante	251 348	211 192	337 271	302 015	265 063	-12,2 %	5,5 %
Charges réelles financières	0	0	0	0	0	-	-
Charges réelles exceptionnelles	113	7 312	11 023	0	0	-	-100,0 %

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	0	0	0	0	34	-	-
Dotations et participations	2 292 358	3 039 393	2 450 737	2 834 899	3 019 056	6,5 %	31,7 %
Ventes et autres produits courants non financiers	51 793	67 848	81 404	76 962	94 369	22,6 %	82,2 %
Produits réels financiers	3	3	3	4	5	25,0 %	66,7 %
Produits réels exceptionnels	206 975	38 191	5 673	0	96	-	-100,0 %

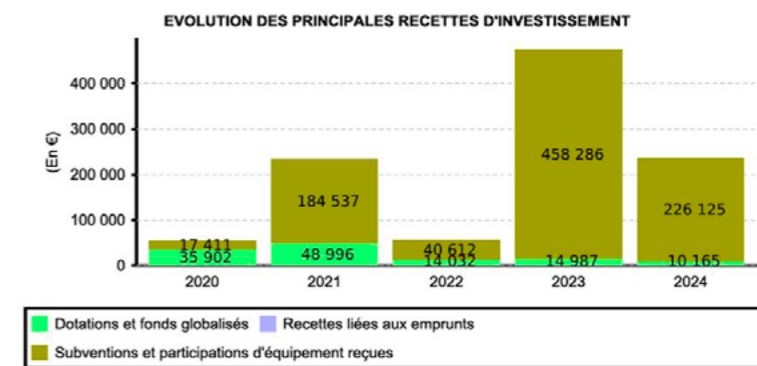
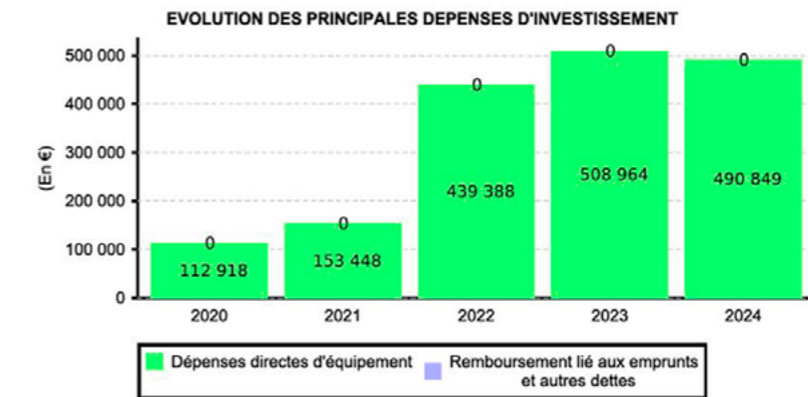
Source : compte administratif 2024.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement 2024

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est fort, à 80 %. Il résulte principalement de l'engagement des travaux importants de réhabilitation/rénovation de la Maison du Parc engagés en 2023 mais facturés en 2024. D'autre part, des investissements prévus dans le programme d'action n'ont pas été réalisés à hauteur des estimations (acquisition de matériel pour l'observatoire du territoire).

Le taux d'exécution des recettes d'investissement est fort, à 93 %. L'emprunt prévu pour les travaux n'a pas été sollicité.



En synthèse, l'exercice budgétaire 2024 présente les résultats suivants :

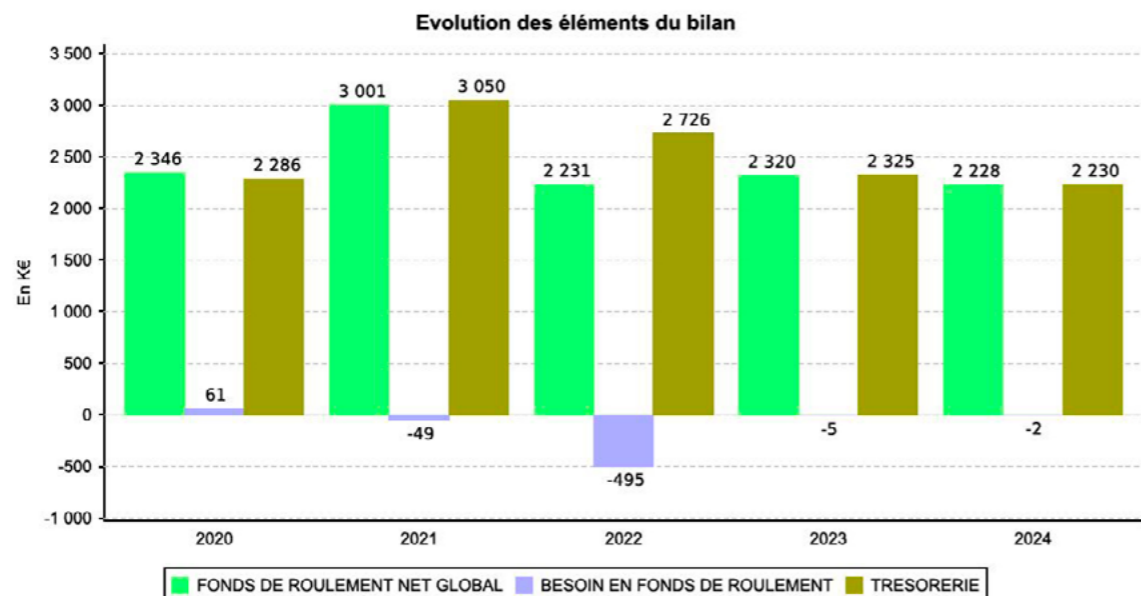
INVESTISSEMENT

Recettes	673 910,98 €
Dépenses	519 899,86 €
Résultat de l'exercice	154 011,12 €
Résultat antérieur	156 456,76 €
Résultat cumulé (excédent)	310 467,88 €

Restes à réaliser	
Recettes	493 641,40 €
Dépenses	611 610,25 €
Solde	- 117 968,85 €
Résultat définitif	192 499,03 €

FONCTIONNEMENT

Recettes	3 181 131,77 €
Dépenses	3 108 542,85 €
Résultat de l'exercice	72 588,92 €
Résultat antérieur	1 844 300,18 €
Résultat cumulé (excédent)	1 916 889,10 €



Une trésorerie qui reste confortable à 2 230 K€ à fin 2024 et qui se trouve pratiquement identique qu'en 2020 et 2023, avec un endettement nul.

RESSOURCES HUMAINES : MOUVEMENTS ORGANISATIONNELS

• ARRIVÉES :

- En contrat CDD :

- Sébastien BON, Agent d'entretien de l'Espace Naturel Sensible des Marais des Ponts d'Ouve, pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Flavien LAVERON, Agent technique des 2 Réserves naturelles nationales « du Domaine de Beauguillot » et « de la Sangsurière et de l'Adriennerie » du 08 janvier 2024 au 1^{er} septembre 2024. Suivi, d'un contrat d'apprentissage en licence professionnelle « Métier de la protection et de la gestion de l'environnement – Biologie appliquée aux écosystèmes exploités » pour 1 an à compter du 02 septembre 2024.
- Elsa FOUGERAY, Technicien bocage RTE - 6 mois à compter du 1er juillet 2024.
- Inès ROBIOLLE, Agent d'accueil touristique - 6 mois.
- Pauline LERAY, Agent d'accueil touristique - 2,5 mois.

- En contrat de projet :

- Jérémy GUÉRIN, Chargé d'accueil touristique et de projets, au 1^{er} mars 2024.
- Arthur FAUVIAU, Chargé de mission scientifique Tourbière de Sèves, au 17 juin 2024.

• RETRAITE PROGRESSIVE :

- Thierry GALLOO, Technicien en charge du suivi Faune-Flore à la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot, a fait valoir ses droits à une retraite progressive à compter du 1^{er} septembre 2024 à hauteur de 20 %.

• DÉPARTS :

- Gaïd LEPINEAU (LE BRUN), Responsable administratif et juridique, en disponibilité depuis le 02 juin 2024 (1 an).
- Valérie PAQUEREAU, Chargée de mission Eau, démission au 25 octobre 2024, après un congé parental le 21 août 2011 (2 ans), suivi de différentes disponibilités (de droit pour élevé un enfant et pour suivre son conjoint).

Afin de faire face à des besoins temporaires d'activités, le Parc naturel régional a eu recours :

- au service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Manche et a accueilli, au sein de ses équipes, Mme Morgane BERTHOD, pendant 2 mois, en renfort sur les dossiers MAEC.

Enfin, la structure a participé à la formation de 5 stagiaires de l'enseignement supérieur, de 4 stagiaires non rémunérés et d'1 service civique.

VIE INSTITUTIONNELLE

Gouvernance

ACCUEIL DE PERRINE SERRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA PRÉFECTURE DE LA MANCHE ET SOUS-PRÉFÈTE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÔ, ACCOMPAGNÉE DE PIERRE-ARNAUD MARTIN, ADJOINT, LE 07 FÉVRIER

Au programme : visite des portes à flots au Pont de la Barquette à Carentan-les-Marais, en présence de Jean-Marie POULAIN, Président de l'Association Syndicale des Bas-Fonds de la Douve, visite du marais du Rivage à Auvers, magnifique point de vue sur le marais et le Canal des Espagnols avec sa table de lecture du paysage sur le marais en amont du confluent de la Sèves et de la Douve, la gestion agricole, les crues hivernales, la présence de cigognes permettant d'évoquer les actions du Parc naturel régional concernant l'agriculture en zone de marais et les enjeux de sauvegarde des zones humides puis la visite du Donjon du Plessis à Gorges, qui offre un point de vue imprenable sur les marais du Cotentin, le Mont Castre et la Tourbière de Sèves.

INAUGURATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU DOMAINE DE BEAUGUILLOT



Vendredi 09 février 2024, le Parc naturel régional inaugurerait, en présence de Xavier Brunetière, Préfet de la Manche et de Jean Morin, Président du Conseil départemental de la Manche, les nouveaux aménagements de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (la Réserve).

Dans la catégorie « Aménagement », le jury du « Prix Régional de la Construction bois Normandie 2024 » a désigné le projet « travaux d'aménagement d'accueil du public » de la Réserve comme lauréat.

Le jury a particulièrement aimé l'intégration dans le paysage, les fondations sur pieux de robinier (normand), l'ossature poteau-poutre en chêne, les remplissages d'ossature bois, bardages et palissades en douglas, le remplissage terre réalisé en chantier participatif.

C'est Yves Pilon, architecte à Carentan-les-Marais, concepteur des observatoires, qui a reçu ce prix le 29 août 2024 au Haras du Pin à Argentan (61) lors de la rentrée de la filière forêt et bois normands.

Le projet a fait l'objet d'un article dans la plaquette Fibois ainsi que d'une carte postale, qui ont été remises aux élus du Bureau du Parc.

ACCUEIL DE JEAN RAMPON, SOUS-PRÉFET DE CHERBOURG

Le 08 mars, Ludivine GABET, Conservatrice de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot accueillait M. Rampon pour une visite commentée.

Observatoire principal à la RNN de Beauguillot - Sainte-Marie-du-Mont

RENCONTRE DE STÉPHANE BREDIN, PRÉFET DU CALVADOS

Benoît FIDELIN, Président et Denis LETAN, Directeur du Parc naturel régional ont rencontré le Préfet du Calvados, à sa demande, le 12 juin, afin d'échanger sur les actions et les politiques du Parc naturel régional.



ÉDUCTOUR

Le 28 septembre, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a organisé, pour les élus de son territoire, une visite des marais de la Taute à bord de la Rosée du Soleil suivi d'un buffet déjeunatoire à la Maison des Ormes. Ainsi, les membres du Comité syndical et du Conseil citoyen, les délégué(e)s du Parc, les maires ont été invités à y participer accompagnés de leur conjoint(e). Une trentaine de personnes a répondu présent.

Maison des Ormes
- Montmartin-en-Graignes



CONFÉRENCE DE PRESSE SUR L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION « BIODIVERSITÉ ET AMÉNITÉS RURALES » LE 04 OCTOBRE À MARCHÉSIEUX

Xavier BRUNETIÈRE, Préfet de la Manche a donné une conférence de presse sur l'attribution de la dotation « Biodiversité et aménités rurales » instituée par l'État et destinée aux communes rurales concernées par au moins l'un des critères suivants :

- adhérent à un Parc naturel régional (ou ayant au moins 10 ha dans toute zone de protection forte)
- couverte à plus de 80 % par une aire protégée,
- couverte à plus de 50 % par un site Natura 2000,
- jouxtant une aire marine protégée.
- disposant d'au moins 350 hectares en aire protégée, type Réserve naturelle nationale.

Le montant total de l'enveloppe versé sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour l'année 2024 s'élève à 860 190 € (111 communes bénéficiaires dont 91 communes de la Manche et 20 communes du Calvados).

Cette dotation représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

CONGRÈS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Le Congrès des Parcs naturels régionaux de France s'est déroulé du 23 au 25 octobre dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, sur le thème « Apprendre ensemble... Mobiliser les connaissances pour réussir la transition écologique de nos territoires ».

Victorine Swertvaegher, chargée de mission « Bassin versant et Littoral » et Julie-Anne Jorant, chargée de mission du projet de reconversion de la tourbière de Sèves y ont participé. Elles présentaient les projets « Notre littoral demain » et « Reconversion de la tourbière de Sèves ».

ACCUEIL DE LA CARAVANE DES RURALITÉS

La Caravane des ruralités est un dispositif itinérant à bord d'un véhicule décarboné pour sillonner les territoires et les initiatives locales afin de rencontrer des acteurs locaux et mieux comprendre les enjeux du terrain à l'origine des innovations.

Les 17 et 18 décembre, la Caravane des ruralités, en partenariat avec le programme Érable, a choisi de faire escale à Carentan-les-Marais, afin de poursuivre la réflexion sur la transition écologique des territoires ruraux avec, pour fil conducteur, l'eau.



Visite de l'E.N.S. des Marais des Ponts d'Ouve -
Carentan-les-Marais

Le programme était le suivant :

- Le mardi 17 décembre : accueil à la Maison du Parc et visite de l'Espace naturel sensible des Marais des Ponts d'Ouve, visite des portes à flots et gestion des marais, modélisation des effets du changement climatique avec le conférencier Frédéric Gresselin, visite d'une exploitation agricole (ses productions, ses terres dans les marais), présentation de l'action du Parc en faveur de la rénovation du patrimoine bâti en terre, et du développement de l'écoconstruction, dans le cadre du programme européen Cobbauges, inauguration de l'exposition sur les ruralités en mouvement.

- Le mercredi 18 décembre : arpentage de Carentan-les-Marais (quartier de Gloria et centre ville), échanges sur le travail de prospective « Notre Littoral Demain », visite de la tourbière de Sèves, signature de la convention du projet de recherche Érable Art/Sèves et temps d'échanges sur le projet de territoire de reconversion de la tourbière, en présence de Célia de Lavergne, Directrice de l'Eau et de la Biodiversité au Ministère de la Transition Ecologique.

Pour accompagner ces 2 journées, différents intervenants étaient présents en fonction des thématiques : Chambre d'Agriculture, partenaires, Région Normandie, collectivités, services de l'État, élus et acteurs locaux.



Signature de la convention du projet de recherche Érable Art/Sèves et temps d'échanges sur le projet de territoire de reconversion de la tourbière
Gorges

© Pnr Marais du Cotentin et du Bessin - Mars 2024 - Crédits photos : A. Bouissou -TERRA (p. 1, 11, 40, 3^e de couverture) ; DREAL Normandie ; P. Lecarpentier (couverture) ; M. Le Louvaer (p.5) ; F. Schwaab (p. 8) ; PnrMCB : G. Aimard (p. 28), E. Bouillon (p. 27), L. Alborino (p. 29), K. Chaput-Mazataud (p. 30, 31) ; M. Deville (p. 21), M-N. Drouet (p. 19, 24 et 25), L. Dufay (p. 7, 8 et 10), M. Gosselin (p. 33), G. Hédouin (p. 9, 19, 22 et 23), A. Hérouard (p. 4 et 5), A. Liot (p. 13, 15, 17, 18 et 40), S. Mahaux (p. 26), E. Patte (p. 2 et 39), Q. Suardi (p. 6) ; J. Rimbert (p. 32) ; F. Streiff (p. 20).

Imprimé en interne sur du papier PEFC.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Siège administratif

Tél. 02 33 71 61 90

info@parc-cotentin-bessin.fr

Accueil touristique

Tél. 02 33 71 65 30

accueil@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr



UNION EUROPÉENNE

